Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2110(INI)

4.12.2025

AMENDEMENTS
1 - 294

Projet de rapport
Petras Auštrevičius
(PE778.144v01-00)

Stratégie d’élargissement de l’Union européenne
(2025/2110(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu l'accord d'association de l'Union avec l'Albanie[2], la Bosnie-Herzégovine[3], la Géorgie[4], ***le Kosovo[5],*** la République de Moldavie (ci-après la «Moldavie»)[6], le Monténégro[7], ***la Macédoine du Nord***[8], la Serbie[9], la Turquie[10] et l'Ukraine[11],	— vu l'accord d'association de l'Union avec l'Albanie[2], la Bosnie-Herzégovine[3], la Géorgie[4], la République de Moldavie (ci-après la «Moldavie»)[6], le Monténégro[7], ***Skopje***[8] , la Serbie[9], la Turquie[10] et l'Ukraine[11],
[2] JO L 107 du 28.4.2009, p. 166, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2009/332/oj.	[2] JO L 107 du 28.4.2009, p. 166, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2009/332/oj.
[3] JO L 164 du 30.6.2015, p. 2, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2015/997/oj.	[3] JO L 164 du 30.6.2015, p. 2, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2015/997/oj.
[4] JO L 261 du 30.8.2014, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/494/oj.	[4] JO L 261 du 30.8.2014, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/494/oj.
[5] JO L 71 du 16.3.2016, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2016/342/oj.	
[6] JO L 260 du 30.8.2014, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/492/oj.	[6] JO L 260 du 30.8.2014, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/492/oj.
[7] JO L 108 du 29.4.2010, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2010/224/oj.	[7] JO L 108 du 29.4.2010, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2010/224/oj.
[8] JO L 84, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2004/239(2)/oj	[8] JO L 84, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2004/239(2)/oj
[9] JO L 278 du 18.10.2013, p. 16, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2013/490/oj.	[9] JO L 278 du 18.10.2013, p. 16, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2013/490/oj.
[10] JO L 361 du 31.12.1977, p. 29, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/1964/732/oj.	[10] JO L 361 du 31.12.1977, p. 29, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/1964/732/oj.

[1]1 JO L 161 du 29.5.2014, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/295/oj.

[1]1 JO L 161 du 29.5.2014, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2014/295/oj.

Or. el

Amendement 2
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu ses résolutions sur les rapports 2023 et 2024 de la Commission sur ***le Kosovo[12]*** **,** la Serbie[13], l'Albanie[14], la Bosnie-Herzégovine[15], ***la Macédoine du Nord***[16], le Monténégro[17], l'Ukraine[18], la Moldavie[19], la Géorgie[20] et la Turquie[21],	— vu ses résolutions sur les rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Serbie[13], l'Albanie[14], la Bosnie-Herzégovine[15], ***Skopje***[16], le Monténégro[17], l'Ukraine[18], la Moldavie[19], la Géorgie[20] et la Turquie[21],
[12] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0094.	
[13] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0093.	[13] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0093.
[14] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0155.	[14] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0155.
[15] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0156.	[15] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0156.
[16] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0157.	[16] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0157.
[17] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0130.	[17] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0130.
[18] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0175.	[18] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0175.
[19] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0131.	[19] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0131.
[20] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0158.	[20] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0158.
[21] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0092.	[21] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0092.

Or. el

Amendement 3
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 13 mars 2024 sur le resserrement des liens entre l'Union et l'Arménie et sur la nécessité de parvenir à un accord de paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie[22 bis],
	[22 bis] Textes adoptés, P9_TA(2024)0158.

Or. fi

Amendement 4
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le processus d'élargissement de l'Union a considérablement progressé ces dernières années dans certains pays candidats; que neuf des dix pays qui aspirent actuellement à adhérer à l'Union européenne ont le statut de pays candidat, certains d'entre eux depuis de nombreuses années;	A. considérant que le processus d'élargissement de l'Union a considérablement progressé ces dernières années dans certains pays candidats; que neuf des dix pays qui aspirent actuellement à adhérer à l'Union européenne ont le statut de pays candidat, certains d'entre eux depuis de nombreuses années; ***que l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie a contribué à insuffler une nouvelle dynamique dans la politique d'élargissement, renforçant la crédibilité de la perspective européenne pour tous les pays candidats, y compris ceux des Balkans occidentaux;***

Or. en

Amendement 5
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le processus d'élargissement de l'Union a considérablement progressé ces dernières années dans certains pays candidats; que neuf des dix pays qui aspirent actuellement à adhérer à l'Union européenne ont le statut de pays candidat, certains d'entre eux depuis de nombreuses années;	A. considérant que ***si*** le processus d'élargissement de l'Union a considérablement progressé ces dernières années dans certains pays candidats***, d'autres pays ont connu des reculs importants, notamment la Serbie, la Turquie et la Géorgie***; que neuf des dix pays qui aspirent actuellement à adhérer à l'Union européenne ont le statut de pays candidat, certains d'entre eux depuis de nombreuses années;

Or. fi

Amendement 6
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le 26 mars 2025, le parlement arménien a adopté une loi soutenant officiellement l'adhésion de l'Arménie à l'Union et appelant le gouvernement arménien à entamer le processus d'adhésion à l'Union; que, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, tout État européen peut poser sa candidature pour devenir membre de l'Union, à condition qu'il se conforme aux critères de Copenhague et aux principes de la démocratie, du respect des libertés fondamentales, des droits des

hommes et des droits des minorités, et qu'il respecte l'état de droit;

Or. fi

Amendement 7
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'élargissement est l'un des instruments les plus puissants de la politique étrangère et de la géopolitique de l'Union et qu'il demeure un moteur essentiel de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme en Europe, sur la base de valeurs démocratiques communes; que l'élargissement constitue une occasion ***historique***, présentant d'importants avantages en matière socio-économique, politique et de sécurité, tant pour l'Union que pour les pays concernés par l'élargissement;	B. considérant que l'élargissement est ***un engagement historique,*** l'un des instruments les plus puissants de la politique étrangère et de la géopolitique de l'Union et qu'il demeure un moteur essentiel de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme en Europe, sur la base de valeurs démocratiques communes; que l'élargissement constitue une occasion ***unique d'unir notre continent***, présentant d'importants avantages en matière socio-économique, politique et de sécurité, tant pour l'Union que pour les pays concernés par l'élargissement***, qui constitue l'occasion de relever ensemble tous les défis transnationaux et mondiaux, notamment la crise climatique, les questions de sécurité et d'énergie, ainsi que les défis en matière de santé, de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire, avec l'ambition de construire une Europe plus forte pour les générations futures***;

Or. en

Amendement 8
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'élargissement ***est l'un des instruments les plus puissants de la politique étrangère et de la géopolitique de l'Union et qu'il demeure un moteur essentiel de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme en Europe, sur la base de valeurs démocratiques communes; que l'élargissement constitue une occasion historique, présentant d'importants avantages en matière socio-économique,*** politique ***et de sécurité, tant pour l'Union que pour les pays concernés par l'élargissement***;	B. considérant que l'élargissement ***constitue une fuite en avant de l'Union, qui ne prend plus en compte les critères de rigueur économique et de stabilité*** politique;

Or. en

Amendement 9
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'élargissement ***est l'un des instruments les plus puissants*** de la politique étrangère et de la géopolitique de ***l'Union et qu'il demeure un moteur essentiel de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme en Europe, sur la base de valeurs démocratiques communes; que l'élargissement constitue une occasion historique, présentant d'importants avantages en matière socio-économique, politique et de sécurité, tant pour l'Union que pour les pays concernés par l'élargissement;***	B. considérant que l'élargissement ***n'est pas le seul instrument*** de la politique étrangère et de la géopolitique de ***l'UE et que des partenariats stratégiques alternatifs peuvent être développés sur les plans économique, social ou militaire sans pour autant compromettre la coordination ni l'efficacité européenne.***

Or. fr

Amendement 10
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'élargissement est l'un des instruments les plus puissants de la politique étrangère et de la géopolitique de l'Union et qu'il demeure un moteur essentiel de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme en Europe, sur la base de valeurs démocratiques communes; que l'élargissement ***constitue*** une occasion ***historique,*** présentant ***d'importants*** avantages en matière socio-économique, politique et de sécurité, tant pour l'Union que pour les pays concernés par l'élargissement;	B. considérant que l'élargissement est l'un des instruments les plus puissants de la politique étrangère et de la géopolitique de l'Union et qu'il demeure un moteur essentiel de la sécurité, de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme en Europe, sur la base de valeurs démocratiques communes; que l'élargissement ***pourrait constituer, s'il est bien négocié,*** une occasion présentant ***des*** avantages en matière socio-économique, politique et de sécurité, tant pour l'Union que pour les pays concernés par l'élargissement;

Or. en

Amendement 11
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le dernier rapport de l'Eurobaromètre sur l'élargissement indique que 56 % des citoyens de l'Union sont favorables à un nouvel élargissement de l'Union européenne, l'Ukraine étant le candidat le plus favorisé pour l'adhésion, sous réserve du respect de tous les critères d'intégration;

Or. en

Amendement 12

Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que des acteurs extérieurs hostiles, en particulier la Russie et la Chine, continuent d'exploiter l'instabilité politique et les faiblesses institutionnelles de plusieurs pays candidats à l'élargissement pour saper leur processus d'intégration à l'Union et leur gouvernance démocratique;

Or. en

Amendement 13
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que, selon le rapport de l'Eurobaromètre de 2025 sur l'élargissement, les plus grands avantages perçus des précédents cycles d'élargissement se situent dans les domaines de la croissance économique et de la compétitivité, suivis par un renforcement de l'influence mondiale de l'Union et d'une amélioration de la sécurité et de la défense;

Or. en

Amendement 14
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'Union demeure le principal partenaire politique, économique et commercial des pays candidats à l'élargissement, ainsi que leur principale source d'investissements et de soutien financier;

Or. en

Amendement 15
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que le processus d'adhésion à l'Union produit en soi des résultats concrets; que le volume total des échanges commerciaux des Balkans occidentaux avec l'Union a augmenté de 62 % après l'entrée en vigueur des accords de stabilisation et d'association, et que les accords de libre-échange approfondis et complets ont eu un effet transformateur sur le commerce et le développement économique de la Moldavie et de l'Ukraine, augmentant leurs échanges, respectivement, de 65,4 % et 64,7 %;

Or. en

Amendement 16
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*

C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà;	C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà; ***que les événements récents, en particulier la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, ont montré que le non-élargissement a un coût stratégique considérable et peut compromettre la sécurité et la stabilité de notre continent; que cette stagnation du processus d'élargissement au cours des dernières années a créé un vide, qui a donné de l'espace à la Russie et à la Chine, ainsi qu'à d'autres acteurs tiers dangereux; que l'ingérence malveillante de la Russie dans les pays des Balkans occidentaux, en Moldavie, en Ukraine et en Géorgie ne cesse de croître depuis des années, déstabilisant et polarisant ces États et leurs sociétés, et constituant une menace pour la paix et la sécurité dans ces régions et pour l'ensemble du continent;***
	Or. en

Amendement 17
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà;	C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà; ***que l'influence économique de la Chine dans les pays en voie d'élargissement au moyen d'investissements dans les infrastructures et de prêts à des taux préférentiels a créé des dépendances stratégiques, notamment dans les Balkans occidentaux;***

Or. en

Amendement 18
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***une grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà***;	C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle ***illégale*** menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***la menace la plus grave pour la sécurité et la démocratie européennes, ainsi qu'une menace très grave à l'échelle mondiale***; ***que la menace de la Russie est multiforme, notamment par le biais d'une guerre hybride et de campagnes d'influence;***

Or. sv

Amendement 19
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***une*** grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà;	C. considérant que la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***la plus*** grave menace pour la sécurité sur le continent européen et au-delà ***depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale***;

Or. fi

Amendement 20
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que le 10 novembre 2025, en Ukraine, pays candidat à l'adhésion à l'Union, le Bureau national de lutte contre la corruption d'Ukraine (BNLC) et le parquet spécialisé dans la lutte contre la corruption (SAPO) ont mis au jour un important scandale de corruption au sein de la société nucléaire d'État Energoatom, impliquant environ 100 millions d'USD et mettant en cause des personnalités de haut rang, dont l'ancien ministre de l'énergie Hermann Halushchenko (également brièvement ministre de la justice), l'actuelle ministre de l'énergie Svitlana Hrynchuk et l'homme d'affaires Timur Mindich; que d'autres affaires, telles que la découverte de 6 millions d'USD en espèces au domicile d'un fonctionnaire qui avait déclaré une maison d'une valeur de seulement 76 USD, soulignent des défaillances systémiques de la gouvernance; que ces scandales démontrent des faiblesses persistantes en matière d'état de droit, de transparence et de responsabilité, en particulier dans les secteurs stratégiques en temps de guerre, et soulignent que l'Ukraine ne répond actuellement pas aux critères d'adhésion à l'Union; que le fait d'intégrer l'Ukraine dans l'Union dans ces conditions risquerait de compromettre la sécurité intérieure et extérieure de l'Europe, d'exposer les institutions et les contribuables de l'Union à des abus, l'Union étant le principal bailleur de fonds de l'Ukraine depuis l'invasion russe de 2022;

Or. en

Amendement 21

Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les Balkans occidentaux et la Moldavie ont besoin d'un plus grand soutien de la part de l'Europe pour préserver leur stabilité et leur sécurité, ainsi que d'une coopération renforcée en matière de défense, en particulier pour lutter contre la désinformation et la guerre hybride; que l'invasion de l'Ukraine par la Russie pèse négativement sur la sécurité de la région et pourrait y avoir des retombées;

Or. en

Amendement 22
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant les interférences délibérées de la Russie dans les pays du partenariat oriental et des Balkans occidentaux par le biais d'opérations de menace hybrides, notamment de campagnes d'ingérence électorale ainsi que de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, en vue de freiner le processus d'adhésion de ces pays à l'Union;

Or. en

Amendement 23
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les forces armées russes occupent illégalement des parties du territoire de trois pays candidats;

Or. en

Amendement 24
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'Ukraine a été envahie notamment parce que son peuple a choisi un avenir européen; que, malgré les immenses épreuves et les destructions subies ces dernières années, l'Ukraine est tout de même parvenue à mener des réformes substantielles et a continué de progresser sur la voie de son adhésion à l'Union européenne;

Or. en

Amendement 25
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'influence de la Chine dépasse dangereusement le cadre de projets de dépendance économique pour mettre en place une coopération sécuritaire, notamment dans les Balkans occidentaux et en Géorgie;

Or. en

Amendement 26
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que la République de Moldavie a été confrontée, tout au long du dernier cycle électoral, à des attaques hybrides russes sans précédent visant à déstabiliser ses institutions démocratiques et le choix pro-européen; que, malgré ces pressions, la Moldavie a continué de mettre en œuvre des réformes essentielles et de progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 27
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que le processus d'adhésion de la Géorgie est de fait au point mort à la suite du grave recul démocratique observé ces dernières années, marqué notamment par la capture de l'État, la restriction de la liberté des médias et de l'espace civique, et des manipulations électorales; que le parti au pouvoir, Rêve géorgien, ainsi que le vaste réseau de médias et de personnalités associés à M. Bidzina Ivanichvili, propagent un discours antieuropéen conforme à la propagande russe, et sont responsables de

cette détérioration, compromettant ainsi le processus d'adhésion de la Géorgie à l'Union; que la population géorgienne demeure en grande majorité favorable à l'intégration européenne, comme en témoignent les manifestations spontanées en défense de l'avenir européen de la Géorgie, inscrit dans la Constitution, qui se poursuivent sans interruption depuis le 28 novembre 2024;

Or. en

Amendement 28
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C sexies. considérant que le processus d'adhésion de la Turquie est actuellement au point mort, le recul démocratique s'étant consolidé ces dernières années, l'arrestation du maire d'Istanbul, M. Ekrem İmamoğlu, en mars 2025 marquant un tournant vers un autoritarisme pur et simple; que la Turquie occupe actuellement partiellement un État membre de l'Union; que la Turquie privilégie de plus en plus des formes d'engagement alternatives à la coopération avec l'Union et poursuit régulièrement des intérêts géopolitiques contraires à ceux de l'Union, ne donnant ainsi aucune raison d'envisager un renouvellement crédible de son engagement en faveur de l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 29
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C septies. considérant que, le 9 mars 2024, le ministre des affaires étrangères d'Arménie, M. Ararat Mirzoyan, a publiquement évoqué la possibilité de présenter une candidature de l'Arménie à l'adhésion à l'Union européenne et a réitéré cette éventualité le 18 octobre 2025; que, le 4 avril 2025, la loi relative au lancement de la procédure d'adhésion de la République d'Arménie à l'Union européenne a été promulguée après avoir été signée par le président;

Or. en

Amendement 30
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C octies. considérant que les autorités islandaises ont exprimé leur intention, compte tenu du soutien croissant à l'adhésion à l'Union, d'organiser un référendum d'ici 2027 sur la reprise des négociations d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 31
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant C nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C nonies. considérant qu'il convient de saluer toute initiative potentielle du gouvernement du Groenland visant à renforcer ses liens politiques, institutionnels et économiques avec l'Union, compte tenu du soutien populaire croissant à l'adhésion à l'Union, comme en témoignent les sondages suggérant qu'environ 60 % des Groenlandais sont désormais favorables à la réintégration dans l'Union;

Or. en

Amendement 32
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, qui se fonde sur des progrès irréversibles en matière d'état de droit, de démocratie et de valeurs fondamentales;	D. considérant que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, qui se fonde sur des progrès irréversibles en matière d'état de droit, de démocratie et de valeurs fondamentales; ***que les décisions d'adhésion devraient être prises au cas par cas, sans dépendre des avancées ou de la stagnation dans cette voie par les autres pays candidats, chacun d'entre eux devant progresser vers l'adhésion à l'Union sur la base de ses réalisations propres et de réformes concrètes;***

Or. en

Amendement 33
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, qui se fonde sur des progrès irréversibles en matière d'état de droit, de démocratie et de valeurs fondamentales;	D. considérant que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, qui se fonde sur des progrès irréversibles en matière d'état de droit, de démocratie et de valeurs fondamentales; ***que l'adhésion de chaque pays à l'Union européenne est soumise à l'application de réformes durables, profondes et irréversibles dans des domaines fondamentaux, à commencer par l'état de droit et le fonctionnement des institutions démocratiques; que le calendrier d'adhésion dépend de la qualité des réformes nécessaires au pays en question;***

Or. en

Amendement 34
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, ***qui se fonde sur*** des progrès irréversibles en matière d'état de droit, de démocratie et de valeurs fondamentales;	D. considérant que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite, ***dont le principal point de départ est les critères obligatoires de Copenhague, où***des progrès irréversibles en matière d'état de droit, de démocratie et de valeurs fondamentales ***sont d'une importance capitale***;

Or. sv

Amendement 35
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. E. considérant qu'en vertu de l'article 49 du traité UE, les décisions fondamentales relatives au processus d'élargissement, y compris l'ouverture des négociations d'adhésion et l'admission de nouveaux États membres, requièrent l'unanimité au Conseil, et qu'une telle exigence constitue une garantie essentielle du principe d'égalité entre les États membres qui ne doit pas être affaiblie par d'éventuelles réformes institutionnelles;

Or. pt

Amendement 36
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le dernier sondage de l'Eurobaromètre de septembre 2025 indique que 56 % des citoyens de l'Union soutiennent un futur élargissement et estiment qu'il apportera des avantages concrets à leur propre pays, reflétant une reconnaissance publique croissante de l'élargissement en tant qu'investissement stratégique dans la sécurité, la stabilité et la prospérité de l'Europe[1 bis];
	1 bis https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3413?etrans=fr

Or. en

Amendement 37
Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'il est grand temps de saisir l'occasion offerte par la dynamique actuelle, de surmonter les obstacles restants, de faire progresser en parallèle les réformes nécessaires, et, enfin, de réaliser des progrès tangibles, permettant aux prochains pays candidats à l'élargissement, une fois pleinement préparés, de rejoindre l'Union dès que possible, d'ici la fin de cette décennie;

Or. en

Amendement 38
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les pays en voie d'adhésion à l'Union sont confrontés à des défis découlant d'une ingérence étrangère malveillante et de campagnes de désinformation; que les événements du passé ont montré que le non-élargissement a un coût stratégique grave et peut compromettre la sécurité et la stabilité de notre continent;

Or. en

Amendement 39
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que cinq États membres (l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, la Slovaquie et Chypre) ne reconnaissent pas la souveraineté du Kosovo;

Or. en

Amendement 40
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. F. considérant que le débat en cours sur la réforme institutionnelle de l'Union ne doit pas conduire à la suppression de l'unanimité pour les décisions relatives à l'élargissement, ni à son remplacement généralisé par le vote à la majorité qualifiée dans ce domaine particulièrement sensible, sous peine de saper la confiance mutuelle entre les États membres et d'affaiblir le soutien de l'opinion publique au processus d'adhésion;

Or. pt

Amendement 41
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la manière dont l'Union gère son processus d'élargissement est essentielle à la

crédibilité de l'Union; qu'une approche cohérente, prévisible, adaptée et équitable est indispensable, non seulement pour réaffirmer le droit souverain des pays voisins de choisir librement leurs alliances, mais aussi pour démontrer que l'Union est disposée et capable d'agir efficacement conformément à cet engagement;

Or. en

Amendement 42
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que l'Union demeure leur principal partenaire commercial et leur principal fournisseur d'investissements et d'assistance financière par le biais de l'IAP III, du plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux, des facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) – Europe dans le monde, ainsi que d'une aide macrofinancière;

Or. en

Amendement 43
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D ter. considérant que l'instrument d'aide de préadhésion pour la période 2021-2027 (IAP III) prévoit 14,2 milliards d'EUR pour soutenir les réformes et le développement socio-économique dans les Balkans occidentaux et en Turquie;

Or. en

Amendement 44
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que, pour gagner en efficacité, la politique d'élargissement de l'Union doit mettre fortement l'accent sur les questions fondamentales – l'état de droit, les normes démocratiques, les réformes socio-économiques, les droits fondamentaux et les libertés fondamentales – avec l'introduction progressive des pays candidats dans différents secteurs de l'intégration européenne, pour avancer de manière visible et constante vers une adhésion à part entière, afin de maintenir la dynamique des réformes dans les pays candidats et candidats potentiels;

Or. en

Amendement 45
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. G. considérant que

l'unanimité, en tant que manifestation concrète de l'égalité souveraine et de la participation égale des États membres aux moments fondateurs de l'évolution de l'Union, revêt un caractère fondamental, qui évite de soumettre des décisions de portée existentielle à des majorités conjoncturelles, garantissant ainsi que le processus d'élargissement reste ancré dans un véritable consensus politique et n'obéisse pas à un simple calcul institutionnel;

Or. pt

Amendement 46
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que l'élargissement ne tient plus pleinement compte des exigences de rigueur économique ou de stabilité politique telles que stipulées dans les critères de Copenhague; que les critères de Copenhague sont essentiels pour préserver les valeurs, la stabilité et la sécurité de l'Union et de ses citoyens;

Or. en

Amendement 47
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que, selon le rapport 2023 d'Europol sur les réseaux

criminels les plus menaçants de l'Union, les Balkans occidentaux, en particulier l'Albanie, sont considérés comme un acteur important de certains des réseaux criminels les plus menaçants de l'Union européenne; que ce rapport signale spécifiquement que les groupes criminels albanais sont très actifs dans le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et le commerce illicite d'armes à feu;

Or. en

Amendement 48
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. H. considérant que la préservation de l'unanimité dans ce domaine renforce la légitimité matérielle des décisions relatives à l'élargissement en garantissant que l'intégration de nouveaux États membres fasse suite à une décision pleinement approuvée par les États membres actuels, permettant ainsi d'éviter de générer des tensions institutionnelles, de prévenir les dissensions entre les États membres et de protéger la cohésion interne de l'Union à un moment particulièrement sensible sur le plan politique;

Or. pt

Amendement 49
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que l'alignement des pays candidats sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union demeure l'une des conditions préalables essentielles à l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 50
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que l'adhésion à l'Union doit avoir lieu conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, dans le respect des procédures applicables et sous réserve du respect des critères établis; que le processus décisionnel en matière d'élargissement est défini par l'article 49 du traité sur l'Union européenne et par les cadres de négociation définis pour chaque pays candidat;

Or. en

Amendement 51
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que la Turquie occupe depuis 1974 une partie de Chypre, un État membre de l'Union, maintenant une division de facto de l'île et se livrant à

des hostilités répétées contre des États membres de l'Union tels que la Grèce, sapant la stabilité régionale et la sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 52
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant que l'article 49 du traité UE dispose que «tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union. Le Parlement européen et les parlements nationaux sont informés de cette demande. L'État demandeur adresse sa demande au Conseil, lequel se prononce à l'unanimité après avoir consulté la Commission et après approbation du Parlement européen qui se prononce à la majorité des membres qui le composent. Les critères d'éligibilité approuvés par le Conseil européen sont pris en compte. Les conditions de l'admission et les adaptations que cette admission entraîne en ce qui concerne les traités sur lesquels est fondée l'Union, font l'objet d'un accord entre les États membres et l'État demandeur. Ledit accord est soumis à la ratification par les États contractants, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives»;

Or. en

Amendement 53
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant que le Parlement européen demeure un partenaire fiable des pays en voie d'adhésion et un défenseur du processus d'élargissement permettant des réformes institutionnelles et socio-économiques au profit des citoyens;

Or. en

Amendement 54
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Dimension géostratégique de l'élargissement	***Dimensions stratégiques*** de l'élargissement

Or. en

Amendement 55
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-1. s'oppose fermement à tout nouvel élargissement de l'Union, en particulier vers les Balkans occidentaux, car les pays candidats sont encore loin de satisfaire aux critères de stabilité politique, économique et sociale énoncés dans les critères de Copenhague, dont l'instabilité politique actuelle, la corruption

	généralisée et la criminalité organisée persistante posent des risques importants susceptibles de compromettre la sécurité des citoyens européens;

Or. en

Amendement 56
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses; ***souligne que l'absence d'un engagement crédible et visible de l'Union dans la région des Balkans occidentaux et dans les régions voisines risque de créer un vide qui pourrait être exploité par des pays tiers cherchant à étendre leur influence politique, économique et stratégique dans la région;***

Or. en

Amendement 57
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à	1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à

grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses; ***souligne donc que l'approche actuelle de l'Union en matière d'élargissement est principalement guidée par des considérations géopolitiques et ne tient plus suffisamment compte des facteurs essentiels de stabilité;***

Or. en

Amendement 58
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la ***politique étrangère expansionniste et agressive de la Russie, en particulier la*** guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine***,*** et à ***ses violations répétées des frontières, à ses attaques hybrides et à diverses actions hostiles contre ses voisins, ainsi qu'à*** d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;

Or. fi

Amendement 59
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique ***pour*** l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	1. réaffirme que l'élargissement ***est une réponse stratégique à la nouvelle réalité géopolitique et constitue un investissement qui*** revêt la plus haute importance stratégique pour ***la sécurité et la stabilité de*** l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;

Or. en

Amendement 60
Dan Barna, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme ***et*** des décisions audacieuses;	1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme***,*** des décisions audacieuses ***et des avancées dans la poursuite du projet européen***;

Or. en

Amendement 61
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement ***revêt la plus haute importance stratégique pour***	1. réaffirme que l'élargissement ***ne doit pas être poursuivi sous la pression ou***

l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	***l'urgence géopolitique, mais uniquement sur la base du respect intégral de tous les critères d'adhésion et sans procéder à des raccourcis***;

Or. en

Amendement 62
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement ***revêt*** la plus haute importance stratégique pour l'Union face ***à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres*** défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	1. réaffirme que l'élargissement ***pourrait revêtir*** la plus haute importance stratégique pour l'Union face ***aux*** défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;

Or. en

Amendement 63
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions audacieuses;	1. réaffirme que l'élargissement revêt la plus haute importance stratégique pour l'Union face à la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres défis géopolitiques communs, ce qui nécessite une vision politique démocratique à long terme et des décisions ***ainsi que des actions*** audacieuses;

Or. en

Amendement 64
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la situation géopolitique actuelle a fondamentalement changé par rapport aux précédents cycles d'élargissement, caractérisés par la passivité de nombreux acteurs extérieurs; observe que, tandis que les élargissements passés privilégiaient les intérêts économiques et l'harmonisation juridique, le contexte actuel est marqué par de fortes tensions géopolitiques et une ingérence extérieure active; insiste sur le fait que l'élargissement ne peut demeurer un processus purement technique ou fondé sur le mérite, mais constitue un impératif géopolitique et stratégique, exigeant de l'Union qu'elle s'adapte en renforçant son engagement politique, sa cohérence stratégique et en veillant à ce que sa politique d'élargissement s'adapte aux réalités et aux provocations géopolitiques actuelles;

Or. en

Amendement 65
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. s'inquiète du fait que le processus d'élargissement est largement au point mort dans la région des Balkans

occidentaux, ce qui entraîne souvent une lassitude face aux réformes et une certaine méfiance de la population envers le processus d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 66
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. Invite la VP/HR à examiner la possibilité de créer des statuts différenciés d'États associés, permettant d'établir des relations renforcées et graduées avec les partenaires de l'Union.

Or. fr

Amendement 67
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union***, conformément aux aspirations de leurs peuples***; ***insiste sur le fait que le coût du non-élargissement dépasse celui de***

l'achèvement du processus et risquerait de créer des zones grises géopolitiques vulnérables aux influences malveillantes;

Or. en

Amendement 68
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement***, également en vue de préserver la crédibilité de l'Union auprès des pays candidats et de leurs sociétés***; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie***, ainsi que de leurs citoyens,*** se situe au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 69
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que l'élargissement ***est bénéfique tant*** pour les États membres actuels ***que pour les futurs États membres***; ***souligne l'urgence politique de démontrer***	2. rappelle que l'élargissement ***serait préjudiciable*** pour les États membres actuels; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union ***exposera et***

l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union ***renforcera*** la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	***affaiblira davantage*** la sécurité ***et la stabilité intérieure et extérieure de l'Europe, ces pays étant soit en proie à des conflits armés, soit confrontés à des niveaux élevés de corruption et de criminalité***; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie ***ne*** se situe ***pas*** au sein de l'Union***, bien qu'ils en demeurent des partenaires majeurs***;

Or. en

Amendement 70
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch h

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que l'élargissement ***est*** bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	2. rappelle que l'élargissement ***pourrait être*** bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union***, sous réserve qu'ils démontrent une capacité réelle à soutenir le processus d'adhésion***;

Or. en

Amendement 71
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*

2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement ***actif*** de l'Union en faveur du processus d'élargissement***, principalement par le soutien aux réformes institutionnelles et juridiques***; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;

Or. sv

Amendement 72
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***rappelle*** que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique ***de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du*** processus d'élargissement; ***insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne;*** souligne ***une fois de plus*** que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie ***se situe au sein de l'Union***;	2. ***rejette l'idée*** que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne ***que*** l'urgence politique ***ne saurait justifier l'accélération du*** processus d'élargissement; souligne que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie ***ne passe pas nécessairement par une adhésion à l'Union à tout prix, et qu'il convient d'explorer d'autres formes d'accords de partenariat et de coopération***;

Or. en

Amendement 73
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité ***européenne***; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité ***et l'économie européennes***; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie se situe au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 74
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine ***et*** de la Moldavie se situe au sein de l'Union;	2. rappelle que l'élargissement est bénéfique tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres; souligne l'urgence politique de démontrer l'engagement de l'Union en faveur du processus d'élargissement; insiste sur le fait que l'élargissement de l'Union renforcera la sécurité européenne; souligne une fois de plus que l'avenir des Balkans occidentaux, de l'Ukraine***,*** de la Moldavie ***et de la Géorgie*** se situe au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 75
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. constate que certains pays candidats, tels que l'Ukraine, contribuent déjà à la sécurité et à la défense européennes; exprime son plus profond respect et sa gratitude envers le peuple ukrainien qui, chaque jour, paie le prix fort pour préserver le mode de vie européen; reconnaît la contribution de plusieurs pays candidats aux missions de la PSDC de l'Union, ainsi que leur lutte contre les activités antieuropéennes de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les menaces hybrides;

Or. en

Amendement 76
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite de l'inclusion, pour la première fois, d'échéanciers indicatifs dans le paquet «Élargissement 2025» de la Commission en vue d'une éventuelle conclusion des négociations d'adhésion avec le Monténégro, l'Albanie, la Moldavie et l'Ukraine; souligne que ces échéanciers renforcent la crédibilité et la prévisibilité du processus d'élargissement, tout en respectant pleinement le principe selon lequel tout progrès doit demeurer strictement fondé sur le mérite;

Or. en

Amendement 77
Łukasz Kohut

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite de l'intention du gouvernement islandais d'organiser d'ici 2027 un référendum sur la reprise des négociations d'adhésion à l'Union et s'engage à respecter le résultat de ce référendum, tel qu'il aura été démocratiquement exprimé par les citoyens islandais; souligne qu'il convient de développer constamment la coopération UE-Islande tout en évitant d'exercer des pressions sur ce pays dans le contexte de l'adhésion;

Or. en

Amendement 78
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que les actions menées par les autorités géorgiennes sont incompatibles avec le statut de candidat de la Géorgie et rappelle le soutien aux aspirations européennes de la grande majorité du peuple géorgien;

Or. en

Amendement 79
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. exprime son plein soutien à l'Ukraine qui, malgré les difficultés extrêmes causées par la guerre d'agression menée par la Russie, est déterminée à progresser sur la voie des réformes nécessaires à l'adhésion à l'Union;

Or. fi

Amendement 80
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que la prospérité et la sécurité de l'Union reposent sur sa capacité à défendre la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et l'ordre multilatéral fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 81
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes; estime que le maintien et le	***supprimé***

renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables à l'influence de l'Union dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue;

Or. en

Amendement 82
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes; estime que le maintien et le renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables à l'influence de l'Union dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue;	3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes; estime que le maintien et le renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables à l'influence de l'Union dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue; ***souligne que l'élargissement de l'Union est un enjeu géopolitique vital en vue d'étendre la démocratie et l'état de droit dans le voisinage de l'Union et de lutter contre les pressions incessantes des États autoritaires;***

Or. en

Amendement 83
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes; estime que le maintien et le renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables à l'influence de l'Union dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue;	3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes; estime que le maintien et le renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables à l'influence de l'Union dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue; ***met l'accent sur l'idée fondamentale de l'Union en tant que projet de paix;***

Or. sv

Amendement 84
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes; estime que le maintien et le renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables ***à*** l'influence ***de l'Union*** dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue;	3. souligne que l'adhésion est un outil essentiel pour promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'un point d'ancrage essentiel pour favoriser la réconciliation et la stabilité régionales, accroître la résilience et protéger les pays candidats contre les ingérences étrangères malveillantes***, en particulier de la part de la Russie***; estime que le maintien et le renforcement de la politique d'élargissement sont indispensables ***pour contenir*** l'influence ***russe*** dans la région et au-delà, en particulier en période d'instabilité géopolitique accrue;

Or. fi

Amendement 85
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. reconnaît et salue les progrès accomplis ces dernières années, susceptibles de se traduire par un élargissement de l'Union dans un avenir proche; salue les progrès significatifs réalisés par le Monténégro et l'Albanie sur la voie de l'adhésion à l'Union; prend note de l'ambition du Monténégro et de l'Albanie de conclure les négociations d'adhésion, respectivement, d'ici fin 2026 et fin 2027; exhorte les institutions de l'Union, en particulier le Conseil, à soutenir pleinement l'ambition et l'énergie déployées par ces pays, à maintenir leur soutien et à lever tout obstacle du côté de l'Union;

Or. en

Amendement 86
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que, dans un contexte où les intérêts et valeurs de l'Europe sont de plus en plus menacés par les ingérences étrangères, la manipulation politique et les représentations déformées de l'Union, l'engagement et la détermination des populations des pays candidats à défendre les normes et les valeurs européennes témoignent de l'attractivité durable de l'Union; encourage l'Union à renforcer

son dialogue avec les sociétés civiles des pays candidats afin de soutenir les sentiments pro-européens et de contrer la propagande antieuropéenne;

Or. en

Amendement 87
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne l'importance cruciale du processus d'adhésion pour instaurer une paix et une stabilité durables dans les Balkans occidentaux, permettant une véritable réconciliation et un avenir démocratique et inclusif pour tous les citoyens de l'Union; rappelle le patrimoine culturel et historique commun, ainsi que les liens humains qui unissent les pays candidats à l'adhésion et les États membres;

Or. en

Amendement 88
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite l'Union à veiller à ce que son engagement avec la Géorgie demeure stratégique, cohérent et indépendant des fluctuations politiques à court terme, reconnaissant qu'une implication soutenue de l'Union est essentielle tant pour préserver la trajectoire démocratique

du pays que pour promouvoir les intérêts stratégiques de l'Union dans la région;

Or. en

Amendement 89
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que la Chine considère les Balkans occidentaux comme une zone stratégique pour son initiative «Une ceinture, une route»; insiste sur le fait qu'au-delà des investissements dans les projets d'infrastructure, la Chine investit également dans le secteur extractif et des matières premières dans les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 90
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que les pays candidats doivent s'aligner pleinement sur la PESC de l'Union, notamment en ce qui concerne les mesures restrictives à l'encontre de la Russie, en vue de démontrer leur engagement envers les priorités géostratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 91
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. salue la résilience et l'engagement remarquables dont l'Ukraine a fait preuve sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, malgré la poursuite de la guerre d'agression menée par la Russie et les obstacles que cette dernière pose aux réformes du pays; félicite la République de Moldavie pour les progrès significatifs accomplis sur la voie de son adhésion à l'Union, ayant mené à bien le processus de sélection malgré des menaces hybrides persistantes; appelle à l'ouverture rapide de groupes de négociation avec l'Ukraine et la Moldavie et exhorte le gouvernement hongrois à ne plus entraver le lancement de négociations au titre des premiers groupes;

Or. en

Amendement 92
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. réaffirme que, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, tout État européen peut poser sa candidature pour devenir membre de l'Union, à condition qu'il se conforme aux critères de Copenhague et aux principes de la démocratie, du respect des libertés fondamentales, des droits des hommes et des droits des minorités, et qu'il respecte l'état de droit; estime que, si l'Arménie souhaitait demander le statut

de pays candidat et poursuivre sur la voie de réformes durables consolidant sa démocratie, cela permettrait d'ouvrir une phase de transformation des relations entre l'Union et l'Arménie;

Or. en

Amendement 93
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne que l'Union devrait associer des critères de réforme clairs à des incitations positives, en veillant à ce que la conditionnalité ne devienne pas un obstacle à l'engagement, mais plutôt un outil de renforcement des capacités des pays candidats et partenaires;

Or. en

Amendement 94
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. rappelle que, conformément à l'article 49 du traité UE, tout État européen peut demander à devenir membre de l'Union pour autant qu'il respecte les valeurs mentionnées à l'article 2 du traité UE, à savoir la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités; constate le soutien accru à l'adhésion

dans plusieurs pays qui se préparaient auparavant à rejoindre l'Union, notamment en Islande, qui a l'intention d'organiser un référendum sur la reprise des pourparlers d'adhésion, et encourage les dirigeants de l'Union à continuer de tisser des liens plus étroits avec ces pays;

Or. en

Amendement 95
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. souligne que, compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région, l'Union devrait considérer son partenariat avec la Géorgie comme une priorité géopolitique stratégique et renforcer, plutôt que de réduire, son engagement afin de veiller à ce qu'aucun vide ne soit laissé à la disposition des acteurs hostiles;

Or. en

Amendement 96
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quinquies. souligne que le respect des droits fondamentaux trouve racine dans des obligations juridiques internationales et européennes établies et ne saurait être déformé ni réduit à des notions idéologiques telles que «l'idéologie du genre», tout en précisant que de tels

discours ne doivent ni supplanter ni remplacer les valeurs fondatrices de l'Union; insiste sur le fait que ces droits doivent être compris dans leur véritable sens, comme des garanties de la dignité humaine, de la protection de la vie, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et des droits des personnes appartenant à des minorités;

Or. en

Amendement 97
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 sexies. souligne que l'obtention du statut de pays candidat ne doit pas entraîner un examen plus rigoureux ou plus punitif de la part de l'Union, mais plutôt un dialogue politique plus approfondi, un engagement accru et une compréhension plus nuancée des défis spécifiques et des contraintes structurelles du pays; souligne que l'obtention du statut de pays candidat témoigne de progrès significatifs et doit donc se traduire par un soutien renforcé, des orientations adaptées et un partenariat constructif visant à faire progresser les réformes;

Or. en

Amendement 98
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 septies. s'inquiète des informations parues dans les médias selon lesquelles l'Union aurait reporté le dialogue sur les droits de l'homme avec la Géorgie en raison de la présence, au sein de la délégation géorgienne, d'une personne soupçonnée de faire l'objet de sanctions[1 bis]; constate que l'Union n'a, à ce jour, imposé aucune sanction à des ressortissants géorgiens; invite le Service européen pour l'action extérieure (SEAS) à clarifier pleinement l'identité de la personne concernée et l'origine de la désignation de ladite sanction; souligne que les sanctions bilatérales, les intérêts nationaux ou les considérations unilatérales des États membres ne doivent pas influencer indûment la politique de l'Union à l'égard des pays partenaires; attire l'attention sur le fait que la transparence, la cohérence et une approche fondée sur des règles sont essentielles pour que l'Union soit perçue comme un partenaire crédible et fiable; appelle, par conséquent, à la reprise rapide des dialogues sur les droits de l'homme et de toutes les autres formes structurées d'engagement entre l'Union et la Géorgie;
	[1 bis] https://caucasuswatch.de/en/news/the-eu-postpones-the-human-rights-dialogue-with-georgia.html
	Or. en

Amendement 99
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement; ***rappelle que tous les pays candidats, tels que l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, sont encore loin de satisfaire à ces critères, notamment en matière de corruption, de criminalité, de stabilité politique et économique, ou encore de troubles sécessionnaires et de conflits armés en cours, comme c'est le cas en Ukraine et en Géorgie, et souligne que l'élargissement de l'Union européenne à ces États pourrait compromettre la sécurité et les intérêts économiques des citoyens européens; souligne, concernant la Turquie, qu'elle occupe toujours une partie de Chypre, qui est un État membre, et qu'elle a mené des actions hostiles contre plusieurs autres États membres, dont la Grèce;***
	Or. en

Amendement 100
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé*** sur le mérite ***et que*** chaque pays candidat ***doit*** être évalué sur la base de ses mérites propres ***en ce qui concerne le*** respect des critères de Copenhague, ***la garantie de***	4. ***souligne que, dans le contexte actuel d'élargissement, la dimension géopolitique doit être la considération primordiale, l'évaluation fondée*** sur le mérite ***restant une composante structurée et essentielle; souligne que, dans ce cadre,*** chaque pays candidat ***devrait continuer à***

l'alignement sur l'acquis de l'Union et ***le*** respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans ***le cadre de l'élargissement***;	être évalué sur la base de ses mérites propres***, notamment au regard des progrès accomplis sur la voie du*** respect des critères de Copenhague, ***de*** l'alignement sur l'acquis de l'Union et ***du*** respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans ***la méthode d'élargissement, tout en tenant compte de l'environnement géopolitique et des pressions auxquelles le pays est confronté***; ***souligne que ces évaluations doivent être réalisées de manière impartiale et indépendamment des intérêts bilatéraux des États membres, garantissant ainsi un processus d'élargissement équitable, cohérent et crédible;***
	Or. en

Amendement 101
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement; ***souligne que les progrès de chaque pays sur la voie de l'intégration à l'Union doivent être évalués selon les mérites propres à ce dernier, et qu'aucun pays ne doit être assimilé à un autre État ou appréhendé comme faisant partie d'un ensemble d'États;***
	Or. en

Amendement 102
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement; ***souligne qu'il n'existe aucun raccourci ni aucune exemption pour adhérer à l'Union, et que chaque pays candidat doit pleinement satisfaire à toutes les conditions requises;***

Or. fi

Amendement 103
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours ***être*** un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours ***rester*** un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement; ***souligne que les valeurs et les principes fondamentaux de l'Union ne sont pas négociables;***

Or. en

Amendement 104
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement***, ainsi que des conditions propres à chaque pays énoncées dans leur cadre de négociation respectif***;

Or. en

Amendement 105
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement***, indépendamment de la progression ou de***

la stagnation des autres pays candidats;

Or. en

Amendement 106
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;	4. réaffirme sa position selon laquelle l'adhésion à l'Union doit toujours être un processus fondé sur le mérite ***et réversible,*** et que chaque pays candidat doit être évalué sur la base de ses mérites propres en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, la garantie de l'alignement sur l'acquis de l'Union et le respect de toutes les conditions supplémentaires énoncées dans le cadre de l'élargissement;

Or. en

Amendement 107
Kinga Gál, Jaroslav Bžoch, Viktória Ferenc, András László, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. s'inquiète du fait que l'approche fondée sur le mérite, pourtant proclamée, peine de plus en plus à se concrétiser dans la pratique, les institutions de l'Union ayant, à plusieurs reprises, privilégié des considérations idéologiques ou géopolitiques au détriment d'une évaluation objective du respect des critères d'adhésion; constate avec regret que de telles pratiques compromettent la crédibilité, la transparence et l'équité du processus d'élargissement et risquent

d'induire un traitement inégal entre les pays candidats, certains États étant ainsi favorisés ou freinés non pas en fonction de leurs réalisations, mais selon les préférences politiques dominantes des institutions de l'Union; appelle à un retour à un système d'évaluation véritablement fondé sur le mérite, exempt d'idéologie et objectif, reposant exclusivement sur des progrès vérifiables, des réformes concrètes et une réelle convergence avec l'acquis communautaire, dans le plein respect de la souveraineté des pays candidats;

Or. en

Amendement 108
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que l'Union doit offrir une perspective d'adhésion crédible et concrète à ses pays candidats et candidats potentiels, notamment l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie et les Balkans occidentaux; insiste sur le fait que les pays d'Europe orientale frontaliers de la Russie sont confrontés à des pressions politiques, sécuritaires et socio-économiques exceptionnelles, dont il faut tenir compte dans leur évaluation; souligne que leurs efforts de réforme soutenus et les risques importants qu'ils encourent en défendant les valeurs européennes doivent être pris en compte par l'Union au moyen d'un processus d'élargissement rapide, adapté et clairement séquencé, limité dans le temps et garantissant une intégration progressive, même avant l'adhésion pleine et entière;

Or. en

Amendement 109
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que, même si ce processus est appelé à s'accélérer et à devenir plus dynamique et que l'Union devrait fixer des objectifs de réforme individuels concrets, des feuilles de route et des échéances intermédiaires pour chaque pays candidat à l'adhésion, le processus d'adhésion ne peut faire l'objet de procédures accélérées ou comporter des échéances prédéfinies, dans la mesure où cela pourrait nuire à l'intégrité du processus d'adhésion; note que plusieurs pays candidats se sont déjà fixés des objectifs ambitieux pour la conclusion des négociations, ce qu'il convient d'encourager pourvu que lesdits objectifs s'accompagnent de réformes concrètes;

Or. en

Amendement 110
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que ***l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités,*** doivent rester ***à l'avant-garde*** du processus d'élargissement***, et que l'indépendance de la justice, la lutte***	5. souligne que ***les critères de Copenhague*** doivent rester ***les conditions préalables essentielles*** du processus d'élargissement;

contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;

Or. en

Amendement 111
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ***ainsi que l'inclusion*** et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;	5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités ***et la protection des personnes LGBTIQ+ et des femmes contre la discrimination, la violence sexiste et les crimes haineux***, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption et le soutien de la société civile***, notamment au moyen de la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la mise en place d'un environnement favorable exempt d'intimidation politique et administrative,*** constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;

Or. en

Amendement 112
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;	5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes; ***insiste sur le fait que les progrès réalisés au titre des éléments fondamentaux doivent guider tous les autres chapitres des négociations;***

Or. en

Amendement 113
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;	5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, ***la stricte observation du droit international et le respect de la souveraineté nationale des États,*** doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un

contexte de tendances autoritaires croissantes;

Or. el

Amendement 114
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union***, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes***;	5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 115
Dan Barna, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre	5. souligne que l'état de droit, les réformes démocratiques, la liberté des médias et le respect des droits fondamentaux, y compris des droits des minorités, doivent rester à l'avant-garde du processus d'élargissement, et que l'indépendance de la justice, la lutte contre

la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;	la corruption ainsi que l'inclusion et le soutien de la société civile constituent des conditions préalables essentielles pour progresser ***durablement*** sur la voie de l'adhésion à l'Union, en particulier dans un contexte de tendances autoritaires croissantes;

Or. en

Amendement 116
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que l'un des moyens les plus efficaces de soutenir la réforme judiciaire consiste à promouvoir le développement économique et à améliorer les conditions socio-économiques de la population, les sociétés stables et prospères étant mieux à même de maintenir des systèmes judiciaires indépendants et efficaces; note que le soutien aux réformes judiciaires doit être adapté aux circonstances propres à chaque pays, notamment aux capacités institutionnelles, au contexte historique et aux structures administratives, ainsi qu'aux défis particuliers auxquels sont confrontés les petits pays, dans lesquels la démographie limitée peut exercer une pression supplémentaire sur les ressources humaines, l'expertise et le fonctionnement global du système judiciaire;

Or. en

Amendement 117
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne qu'il est nécessaire d'intensifier la participation des citoyens et de la société civile au processus d'élargissement; invite, dans ce contexte, l'Union à allouer des ressources supplémentaires aux acteurs de la société civile engagés en faveur des valeurs et principes de l'Union, de la démocratie, du maintien de la paix et des contacts entre les peuples; souligne, dans cette perspective, la nécessité d'intégrer l'égalité des sexes et la protection des minorités (notamment les Roms, les membres de la communauté LGBTIQ+ et les personnes handicapées) et de mettre pleinement en œuvre le principe de non-discrimination tout au long du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 118
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la protection effective des minorités nationales et des communautés est un élément essentiel de l'intégration européenne; insiste sur le fait que les droits de l'homme doivent être garantis non seulement par la législation, mais aussi par une mise en œuvre cohérente dans les faits; souligne la nécessité pour tous les pays candidats à l'élargissement de garantir une véritable représentation des minorités à tous les niveaux de gouvernement, de préserver

leur identité culturelle et linguistique, d'assurer l'accès à une éducation de qualité dans les langues minoritaires et de lutter efficacement contre les discours de haine et les crimes motivés par la haine;

Or. en

Amendement 119
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à inclure tous les pays candidats à l'élargissement dans le rapport annuel sur l'état de droit; s'inquiète particulièrement des problèmes persistants et de la stagnation des réformes du système judiciaire, des tentatives de faire reculer les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption, des progrès limités des réformes de l'administration publique, du travail restant à accomplir pour aligner la législation électorale sur les exigences européennes, ainsi que de la polarisation de la société, du rétrécissement de l'espace civique et de la répression du droit de réunion pacifique dans certains pays candidats à l'élargissement;

Or. en

Amendement 120
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle que l'aide de l'Union en

Bosnie-Herzégovine devrait se concentrer sur la réforme de la loi électorale à la suite de l'accord de Mostar et dans l'esprit de l'accord de Dayton/Paris, qui repose sur le partage du pouvoir; soutient les efforts de facilitation transatlantiques et européens à cet effet, et condamne toute obstruction de la part des acteurs politiques à cet égard;

Or. en

Amendement 121
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle l'opération «Midas» menée récemment en Ukraine, qui a mis au jour un important scandale de pots-de-vin et de corruption dans le secteur énergétique ukrainien et a impliqué des hommes politiques du gouvernement, confirmant que les conditions d'une accélération de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union ne sont actuellement pas réunies;

Or. en

Amendement 122
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. souligne qu'une participation significative, structurée et continue d'organisations de la société civile éprouvées et dont l'expertise sectorielle est

reconnue doit être assurée à toutes les étapes du processus d'adhésion, y compris lors de la sélection, de la négociation, de la mise en œuvre et du suivi des réformes; souligne que la participation de la société civile est essentielle pour garantir la transparence, la responsabilité et la confiance du public dans le processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 123
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. constate que des tendances très préoccupantes et un recul démocratique se poursuivent dans les pays candidats à l'adhésion présentant les taux d'alignement les plus faibles sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, ainsi que dans les pays dont le processus d'adhésion est de facto au point mort, tels que la Serbie, la Géorgie et la Turquie; exhorte l'Union et les États membres à empêcher que d'autres pays candidats à l'adhésion ne suivent leur exemple;

Or. en

Amendement 124
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*

6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement;	6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement; ***ajoute qu'il importe de garantir la mise en place de mécanismes efficaces pour lutter contre les discours haineux, le harcèlement en ligne et les attaques violentes contre les journalistes et les militants;***

Or. en

Amendement 125
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement;	6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement; ***souligne le rôle que jouent la diplomatie parlementaire et les programmes de soutien à la démocratie de l'Union dans le***

maintien de la dynamique des réformes;

Or. en

Amendement 126
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage les pays ***concernés par l'élargissement*** à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, ***en commençant par les éléments fondamentaux du*** processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de ***continuer à*** prendre des mesures ***pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement***;	6. encourage les pays ***candidats*** à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles***, démontrant leur pleine éligibilité au*** processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de prendre des mesures ***continues et vérifiables***;

Or. en

Amendement 127
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour	6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour

encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement;	encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes***, préserver l'environnement du journalisme d'investigation*** et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement;

Or. en

Amendement 128
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement;	6. encourage les pays concernés par l'élargissement à poursuivre résolument leurs efforts visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à réaliser des avancées concrètes et irréversibles, en commençant par les éléments fondamentaux du processus d'adhésion à l'Union; insiste sur la nécessité de continuer à prendre des mesures pour encourager le pluralisme des médias, défendre les droits des journalistes et garantir la liberté d'expression dans tous les pays concernés par l'élargissement***, autant d'éléments qui ne s'appliquent pas au cas de la Turquie***;

Or. en

Amendement 129
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les institutions et les processus décisionnels de l'Union doivent

garder pleinement à l'esprit que l'Europe évolue déjà dans un contexte de guerre conventionnelle et hybride; exprime sa préoccupation face au déséquilibre croissant entre le processus d'élargissement de l'Union, qui est long et complexe, et les pressions exercées sur les gouvernements pro-européens d'Europe orientale et du Caucase du Sud pour mener des réformes continues, intensives et parfois impopulaires sur une longue période; souligne que les attaques hybrides en cours, les tentatives de déstabilisation extérieure et les ingérences étrangères malveillantes sapent gravement le soutien populaire et la résilience politique de ces pays, de sorte qu'il est illusoire de s'attendre à ce qu'ils puissent mener à bien un processus de réforme à long terme sans un calendrier clairement défini et crédible de la part de l'Union; rappelle qu'avant l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la Géorgie était largement reconnue comme un chef de file régional en matière de réformes démocratiques et structurelles, et souligne que le choc géopolitique et les conséquences directes et indirectes de la guerre en Ukraine ne doivent pas dissuader l'Union de s'engager de manière constructive avec la Géorgie et de la soutenir; souligne donc que le contexte géopolitique actuel doit être pleinement intégré à l'ouverture, à la planification et à la gestion globale du processus d'élargissement; insiste sur le fait que les premières décisions politiques relatives à l'élargissement doivent être prises rapidement et de manière cohérente, transparente et équitable, afin d'offrir aux pays candidats une vision stratégique claire et de les encourager, permettant ensuite la mise en œuvre des réformes restantes de façon structurée, durable et crédible;

Or. en

Amendement 130
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne qu'il importe d'apporter un soutien continu à la société civile, notamment en lui garantissant un environnement sûr pour mener à bien ses activités; demande instamment de sensibiliser davantage l'opinion publique nationale à l'importance de soutenir la société civile et d'accroître les aides d'État allouées à ses activités, notamment afin d'anticiper les changements de financement après l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 131
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union ***est*** un indicateur ***essentiel*** de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs ***et principes fondamentaux*** de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; ***demande instamment à tous*** les pays candidats ***et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement*** sur la PESC***, y compris les mesures restrictives de l'Union***; ***souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un***	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union ***constitue*** un indicateur ***important*** de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; ***souligne toutefois que*** les pays candidats ***ne doivent pas être tenus de respecter des normes ou des obligations supérieures à celles appliquées aux États membres actuels, notant que les États membres de l'Union eux-mêmes ne justifient pas d'un alignement complet et uniforme*** sur la PESC ***et la PSDC***; ***souligne donc que les attentes en matière d'alignement doivent être appliquées de manière équitable,***

obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;	***réaliste et cohérente, en tenant compte de l'environnement sécuritaire, des contraintes et des vulnérabilités propres à chaque pays; souligne en particulier que les pays confrontés à l'occupation de certaines parties de leur territoire ou partageant des frontières directes avec la Russie sont exposés à des risques sécuritaires accrus susceptibles, dans certains cas, de limiter leur capacité à s'y aligner pleinement; invite l'Union à évaluer l'alignement sur la PESC et la PSDC au cas par cas, en privilégiant une véritable volonté politique et une trajectoire stratégique globale plutôt que de se concentrer sur des écarts isolés;***
	Or. en

Amendement 132
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; ***se félicite de la reprise réussie du dialogue sur la PESC entre l'Union et ses partenaires dans les Balkans occidentaux et souligne l'importance de ces partenariats pour la paix et la sécurité;*** demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence

politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 133
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; ***condamne le comportement des pays candidats, tels que la Géorgie et la Serbie, qui ont résisté à l'alignement sur la PESC et se sont ainsi éloignés de leur adhésion à l'Union;*** souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y

compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

Or. sv

Amendement 134
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion; ***encourage le Conseil des affaires étrangères à convier les ministres des affaires étrangères des pays candidats à l'élargissement qui sont alignés à 100 % sur la PESC à participer à ses sommets en qualité d'invités;***

Or. en

Amendement 135
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, ***y compris les mesures restrictives de l'Union***; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, ***notamment en participant aux sanctions contre la Russie et en soutenant l'Ukraine dans sa défense contre l'agression russe***; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

Or. fi

Amendement 136
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel ***d'une orientation géostratégique claire et*** de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;
	Or. en

Amendement 137
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays

candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris ***les*** mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris ***par l'adoption et la mise en œuvre des*** mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 138
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris ***les*** mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays	7. réaffirme sa position selon laquelle l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union ***et le régime des visas***; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à

candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 139
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. réaffirme sa position selon laquelle ***l'alignement*** sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;	7. réaffirme sa position selon laquelle ***le plein alignement*** sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union est un indicateur essentiel de l'engagement d'un pays candidat en faveur des valeurs et principes fondamentaux de l'Union et de sa préparation à une future adhésion; demande instamment à tous les pays candidats et candidats potentiels de donner la priorité à un alignement rapide et complet sur la PESC et réaffirme que l'adhésion d'un pays donné ne peut avoir lieu que lorsqu'il s'aligne pleinement sur la PESC, y compris les mesures restrictives de l'Union; souligne qu'une divergence systématique par rapport à l'alignement sur la PESC constitue un obstacle fondamental à l'adhésion à l'Union; attend des pays candidats et candidats potentiels qu'ils s'alignent également pleinement sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), y compris ses principes, objectifs et missions, en tant que composante essentielle du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 140
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que le non-alignement sur la PESC fait peser des risques sur la sécurité de l'Union, notamment en permettant aux citoyens de pays tiers d'obtenir un droit de déplacement sans visa vers l'Union en leur accordant la citoyenneté d'un pays candidat ou en renforçant la dépendance à l'égard de la Chine, en particulier en lui permettant d'investir dans des infrastructures critiques; insiste sur la nécessité de poser des conditions claires, au sein de la PESC, concernant l'engagement avec les rivaux géopolitiques qui cherchent à saper l'ordre international fondé sur des règles et à affaiblir l'Europe et sa démocratie;

Or. en

Amendement 141
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne

devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats;

devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats; ***attire l'attention sur le fait que, si les décisions d'élargissement prises par le Conseil sont fondamentalement politiques, le processus d'adhésion ne doit pas être instrumentalisé à des fins bilatérales, au risque de saper la crédibilité de la politique d'élargissement de l'Union dans son ensemble et d'affaiblir les incitations à la réconciliation et aux relations de bon voisinage;***

Or. en

Amendement 142
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats;	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats; ***insiste sur le fait que des retards excessifs sur la voie de l'adhésion à part entière à l'Union peuvent avoir un effet négatif à la fois sur l'opinion publique et sur l'engagement politique des pays candidats;***

Or. en

Amendement 143

Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats;	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats***, lorsque lesdites questions ne concernent pas les engagements pris par les pays candidats dans le cadre de l'Union***;

Or. en

Amendement 144
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; ***souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer*** le processus d'adhésion ***des pays candidats***;	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; ***rappelle que*** le processus d'adhésion ***à l'Union dépend du respect des conditions énoncées dans les cadres de négociation de l'Union, de la promotion de relations de bon voisinage et du respect des accords bilatéraux et internationaux, conformément aux critères de Copenhague et aux mérites propres du pays concerné***;

Or. en

Amendement 145
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, ***que les questions bilatérales*** en suspens entre l'Union et les pays tiers ***devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats***;	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, ***qu'aucune question bilatérale n'est actuellement*** en suspens entre l'Union et les pays tiers;

Or. en

Amendement 146
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues ***bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats***;	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues ***avant toute nouvelle étape d'adhésion, afin d'éviter d'importer des différends non résolus dans l'Union ou de les transformer en***

problèmes intracommunautaires;

Or. en

Amendement 147
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats;	8. souligne que la coopération régionale***, notamment dans les Balkans occidentaux,*** est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement et ne devraient pas servir de levier pour bloquer le processus d'adhésion des pays candidats;

Or. en

Amendement 148
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement ***et ne devraient pas servir de levier pour bloquer***	8. souligne que la coopération régionale est une condition préalable à l'adhésion à l'Union; souligne que la réconciliation, qui conduit à des relations de bon voisinage, est essentielle à la réussite de l'adhésion à l'Union; souligne, en outre, que les questions bilatérales en suspens entre l'Union et les pays tiers devraient être résolues bilatéralement***, conformément au droit international et***

le processus d'adhésion des pays candidats;	***aux principes établis, notamment à l'accord sur les questions de succession***;

Or. en

Amendement 149
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite le Conseil à exercer une pression politique accrue sur les États membres qui abusent du processus d'adhésion en bloquant des pays candidats pour des raisons indépendantes des critères de Copenhague; regrette que ces obstacles imposés par certains États membres aient considérablement alimenté l'euroscepticisme, exacerbé les tensions interethniques et favorisé les dérives autoritaires, menaçant ainsi la sécurité et la cohésion sociale de l'Europe; déplore la résurgence de revendications historiques anachroniques de la part de certains États membres, ce qui entrave la voie vers l'Union de certains pays candidats;

Or. en

Amendement 150
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. appelle à une évaluation approfondie de la stratégie

d'élargissement de l'Union, tant sur le contenu que sur la substance; demande, dans ce contexte, une évaluation des raisons pour lesquelles les progrès réalisés par certains pays de l'élargissement sont si limités, en particulier dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme et de la démocratie; appelle, dans ce contexte, les délégations de l'Union sur le terrain à appliquer une approche plus crédible et fondée sur le mérite, basée sur le respect de l'état de droit et la protection des droits de l'homme; déplore la résurgence, de la part de certains États membres, de revendications historiques anachroniques qui entravent le processus d'adhésion à l'Union de certains pays candidats;

Or. en

Amendement 151
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer ***les*** conséquences ***pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite***; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la	9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; ***souligne toutefois que, même dans de telles circonstances, le dialogue et l'engagement politiques et techniques doivent être maintenus, une communication continue étant impérative pour soutenir les réformes, prévenir toute nouvelle détérioration et préserver les progrès déjà accomplis;*** souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer ***des*** conséquences ***proportionnées en vue de préserver les normes***

situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;

démocratiques, tout en bénéficiant du soutien proactif de l'Union pour renforcer les institutions démocratiques et maintenir la dynamique des réformes; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et ***de maintenir*** la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;

Or. en

Amendement 152
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi ***chargé de suivre de près la situation*** dans les pays candidats ***qui reculent sur les valeurs fondamentales***;	9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi ***ayant pour mandat de surveiller les violations des droits fondamentaux, la discrimination à l'encontre des groupes minoritaires et les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme*** dans les pays candidats***;***

souligne qu'il convient d'assurer un suivi plus systématique et détaillé de la mise en œuvre des réformes relevant du groupe des éléments fondamentaux, dans lequel les progrès rapides ou les reculs sont souvent les plus visibles et peuvent influencer considérablement la crédibilité et la pérennité du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 153
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion ***en cas de recul des valeurs fondamentales***, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants ***en matière de gouvernance démocratique*** doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; ***réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;***	9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays ***candidats*** peu performants doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite;

Or. en

Amendement 154
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;	9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel ***ou l'annulation*** des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;

Or. en

Amendement 155
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'approche fondée sur le mérite ***peut*** entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir	9. souligne que l'approche fondée sur le mérite ***doit*** entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès substantiels en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir

que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;

que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;

Or. en

Amendement 156
Dan Barna, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès ***substantiels*** en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;	9. souligne que l'approche fondée sur le mérite peut entraîner le gel des négociations d'adhésion en cas de recul des valeurs fondamentales, et que la reprise des négociations serait dans ce cas conditionnée à des progrès ***suffisants*** en matière de réformes; souligne que les pays peu performants en matière de gouvernance démocratique doivent en assumer les conséquences pour garantir que le processus d'adhésion reste véritablement fondé sur le mérite; réaffirme que l'Union doit soutenir de manière proactive les piliers démocratiques dans les pays candidats afin de renforcer la stabilité et la dynamique des réformes; invite la Commission à mettre en place un groupe de suivi chargé de suivre de près la situation dans les pays candidats qui reculent sur les valeurs fondamentales;

Or. en

Amendement 157
Kinga Gál, Jaroslav Bžoch, Viktória Ferenc, András László, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. rejette toute pratique consistant à lier artificiellement la progression des pays candidats à des différends politiques sans rapport avec l'élargissement, ou à utiliser la politique d'élargissement comme outil de pression sur des gouvernements souverainistes et patriotiques dont les vues diffèrent de celles des dirigeants institutionnels de l'Union; exhorte la Commission à respecter les principes de transparence, d'égalité de traitement et de stricte application des traités et des critères de Copenhague dans toutes les questions relatives à l'élargissement;

Or. en

Amendement 158
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. reconnaît que des défauts majeurs dans les processus d'élargissement précédents ont permis un recul démocratique après l'adhésion à l'Union, l'exemple le plus frappant étant le système Orban en Hongrie, qui ne respecte pas les normes d'adhésion à l'Union attendues des pays candidats et des pays candidats potentiels et se comporte à la manière d'un «cheval de Troie», œuvrant à saper la crédibilité de la politique d'élargissement de l'Union dans son ensemble;

Or. en

Amendement 159
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. observe avec inquiétude les récents événements survenus en Serbie; rappelle que la Serbie n'a pas imposé de sanctions à l'encontre de la Russie; note que la présence et l'influence de la Chine en Serbie se sont considérablement accrues ces dernières années; considère que la Serbie ne satisfait donc pas aux conditions d'adhésion à l'Union;

Or. fi

Amendement 160
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. estime que l'Union devrait renforcer son aide aux acteurs de la société civile pro-européens, guidés par des valeurs fortes et attachés aux réformes et aux idées européennes, dans les pays candidats où les progrès sur la voie de l'adhésion à l'Union sont insuffisants;

Or. en

Amendement 161
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. observe que depuis 1999, la Turquie est un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne; rappelle que la Turquie occupe la partie nord de Chypre depuis plus de 50 ans; rappelle que la Turquie compte des dizaines de milliers de prisonniers politiques et que le pays est résolument engagé sur la voie de l'autoritarisme; souligne que la Turquie ne remplit donc pas les conditions d'adhésion à l'Union;

Or. fi

Amendement 162
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite le Conseil à accorder au Kosovo le statut de candidat, ce qui constituerait une étape concrète vers l'intégration des Balkans occidentaux à l'Union européenne;

Or. en

Amendement 163
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. observe que la Géorgie

	s'éloigne de plus en plus des principes démocratiques; rappelle que les élections frauduleuses du 26 octobre 2024 et les lois antidémocratiques adoptées par le parti «Rêve géorgien» ont effectivement suspendu le parcours qui menait la Géorgie à l'Union; souligne que la majorité du peuple géorgien soutient toujours l'orientation européenne du pays;

Or. fi

Amendement 164
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime que le processus de préparation à l'élargissement devrait se dérouler en parallèle, tant au sein de l'Union que dans les pays visés par l'élargissement, afin de préserver le bon fonctionnement d'une Union élargie;	10. estime que le processus de préparation à l'élargissement devrait se dérouler en parallèle, tant au sein de l'Union que dans les pays visés par l'élargissement, afin de préserver le bon fonctionnement d'une Union élargie***, sans modifier l'équilibre des compétences entre l'Union et les États membres***;

Or. en

Amendement 165
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime que le processus de préparation à l'élargissement devrait se dérouler en parallèle, tant au sein de l'Union que dans les pays visés par l'élargissement, afin de préserver le bon	10. estime que le processus de préparation à l'élargissement devrait se dérouler en parallèle, tant au sein de l'Union que dans les pays visés par l'élargissement, afin de préserver le bon

fonctionnement d'une Union élargie;	fonctionnement d'une Union élargie***, tout en respectant la souveraineté de chaque État membre***;

Or. en

Amendement 166
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois aux institutions de l'Union et aux États membres d'entreprendre les réformes nécessaires pour veiller à ce que l'absence de telles réformes ne retarde pas l'adhésion de nouveaux États membres;	***supprimé***

Or. el

Amendement 167
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois aux institutions de l'Union et aux États membres d'entreprendre les réformes nécessaires pour veiller à ce que l'absence de telles réformes ne retarde pas l'adhésion de nouveaux États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 168
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois aux institutions de l'Union et aux États membres d'entreprendre les réformes nécessaires pour veiller à ce que l'absence de telles réformes ne retarde pas l'adhésion de nouveaux États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 169
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois aux institutions de l'Union et aux États membres d'entreprendre les réformes nécessaires ***pour veiller à ce que l'absence de telles réformes ne retarde pas l'adhésion de nouveaux États membres***;	11. demande une nouvelle fois aux institutions de l'Union et aux États membres d'entreprendre les réformes nécessaires; ***ajoute que ces réformes doivent principalement viser à renforcer l'Union et à accroître la souveraineté européenne;***

Or. en

Amendement 170
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. note que la proposition de la Commission relative au prochain cadre financier pluriannuel (CFP), présentée à l'été 2025, identifie clairement l'élargissement comme l'une des priorités

stratégiques de l'Union; souligne que l'élargissement constitue un pilier central de l'instrument «Europe dans le monde», représentant 21 % de son budget (soit 43,1 milliards d'EUR) et couvrant tous les pays candidats actuels et potentiels, ainsi que les partenaires du voisinage oriental, avec un financement ciblé pour l'aide à la préadhésion, au renforcement institutionnel et aux préparatifs internes de l'Union en vue des adhésions à venir;

Or. en

Amendement 171
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne que l'inclusion d'une clause de révision, permettant d'ajuster le CFP en cas d'adhésion de nouveaux États membres durant la période 2028-2034, envoie un signal fort et encourageant aux candidats les plus avancés dans le processus d'adhésion; insiste sur le fait que, si l'élargissement doit demeurer une véritable priorité politique pour l'Union, le CFP définitif, dont l'adoption est prévue d'ici fin 2027, doit pleinement tenir compte de cet engagement;

Or. en

Amendement 172
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	***supprimé***

Or. en

Amendement 173
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus	***supprimé***

d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;

Or. en

Amendement 174
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	***supprimé***

Or. en

Amendement 175
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	***supprimé***

Or. en

Amendement 176
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par*** l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion***, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de***	12. ***rejette*** l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion***, et insiste sur le fait que l'unanimité demeure essentielle pour protéger les intérêts souverains des États membres***;

la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; ***regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;***

Or. en

Amendement 177
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation;*** regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; ***rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;***	12. regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; ***invite le Conseil à utiliser tous les instruments mis à sa disposition par le traité UE pour surmonter les blocages dans le processus d'élargissement;***

Or. en

Amendement 178
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités; ***fait toutefois remarquer qu'il importe de limiter les domaines à exclure de l'unanimité afin de ne pas compromettre la légitimité de l'Union et la confiance qu'elle inspire aux citoyens des États membres, et souligne dès lors que la politique budgétaire et le cadre financier pluriannuel ne doivent jamais faire l'objet d'un vote à la majorité qualifiée;***

Or. sv

Amendement 179
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois ***que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ)*** dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; ***regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;***	12. demande une nouvelle fois ***le maintien du vote à l'unanimité*** dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation;

Or. en

Amendement 180
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à	12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à

l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement***, notamment pour la Macédoine du Nord et, plus récemment, également pour l'Ukraine,*** ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités***, tout en soulignant que les cadres de négociation individuels des pays candidats constituent une base juridique pour la prise de décision concernant leur adhésion, et que ceux-ci ne peuvent être modifiés que par une décision unanime des États membres***;
	Or. en

Amendement 181
Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par ***l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le*** processus d'adhésion***, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation***; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; ***rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;***	12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par ***la simplification du*** processus d'adhésion ***et un rapport de confiance entre le Conseil et la Commission***; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; ***États membres***

Or. en

Amendement 182
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par*** l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion***, en supprimant, en particulier,*** l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement***, lorsqu'il s'agit de décider*** du début ***du processus de négociation*** d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des ***différents*** groupes et chapitres de négociation; ***regrette que le recours excessif à*** l'unanimité ***lors des étapes intermédiaires*** du processus d'élargissement ***ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union***; ***rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;***	12. ***s'oppose à*** l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion ***et souligne que*** l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ***constitue un instrument institutionnel essentiel pour garantir les principes, les intérêts et la souveraineté de tous les États membres; exprime sa vive opposition à toute tentative d'abolir l'unanimité s'agissant*** du début ***des négociations*** d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des groupes et chapitres de négociation; ***considère que le recours à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ne ralentit pas indûment l'élargissement de l'Union, mais garantit la légitimité, la participation sur un pied d'égalité et la protection des intérêts nationaux vitaux de tous les États membres; souligne que l'article 49 du traité UE ne peut être interprété comme une base pour contourner systématiquement l'unanimité et invite l'Union à préserver le caractère décisionnel fondé sur*** l'unanimité ***des étapes cruciales du*** processus d'élargissement;

Or. el

Amendement 183
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation***, tout en recourant à l'unanimité uniquement pour l'étape de l'adhésion finale***; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union ***et compromette l'efficacité et la crédibilité de l'Union, tout en étant une source de frustration pour les citoyens et en sapant le soutien populaire à l'intégration européenne***; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;

Or. en

Amendement 184
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les***	12. ***se félicite du*** recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement; rappelle que ***l'affirmation selon laquelle*** l'article 49 du

domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ***ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union***; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;

traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée ***(VMQ)*** sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités ***est erronée***; ***souligne que tout changement apporté aux règles de vote au sein du Conseil implique de modifier officiellement le traité UE ou le TFUE, et que les procédures d'adhésion prévues à l'article 49 restent entièrement distinctes des modifications apportées aux processus décisionnels;***

Or. en

Amendement 185
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction*** du vote à la majorité qualifiée ***(VMQ) dans les domaines pertinents pour le*** processus d'adhésion***,en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle*** que l'article 49 du traité UE ***permet de passer au vote à la majorité***	12. ***rejette l'extension*** du vote à la majorité qualifiée ***aux décisions relatives au*** processus d'adhésion ***et insiste sur le fait que l'unanimité constitue une garantie fondamentale de la souveraineté des États membres; considère que les retards dans le processus d'élargissement sont de nature politique et ne peuvent être corrigés par des changements de procédure; souligne*** que l'article 49 du traité UE ***ne doit pas être utilisé pour contourner les traités ni le rôle essentiel du consentement national dans les décisions d'adhésion***;

qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;

Or. en

Amendement 186
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider ***du début du processus de négociation d'adhésion, ainsi que*** de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;	12. demande une nouvelle fois que la capacité d'action de l'Union soit renforcée par l'introduction du vote à la majorité qualifiée (VMQ) dans les domaines pertinents pour le processus d'adhésion, en supprimant, en particulier, l'exigence d'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement, lorsqu'il s'agit de décider de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation; regrette que le recours excessif à l'unanimité lors des étapes intermédiaires du processus d'élargissement ait ralenti à plusieurs reprises l'élargissement de l'Union; rappelle que l'article 49 du traité UE permet de passer au vote à la majorité qualifiée sans qu'il soit nécessaire de modifier les traités;

Or. en

Amendement 187
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. réaffirme que la stabilité et

l'efficacité de l'Union ne doivent en aucun cas être compromises et souligne que chaque État membre demeure pleinement souverain pour se prononcer sur tout élargissement, cette compétence ne pouvant être déléguée ou transférée ; rappelle, en vertu de l'article 49 du traité sur l'Union européenne, que la décision relative à l'adhésion d'un nouvel État relève exclusivement des États membres ; demande, en conséquence, que toute décision relative au processus d'adhésion ; élément essentiel de la souveraineté des États membres ; demeure soumise, conformément aux traités et à leur esprit, à une exigence d'unanimité.

Or. fr

Amendement 188
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. réaffirme sa position selon laquelle, outre l'amélioration du processus décisionnel par la mise en œuvre du vote à la majorité qualifiée dans des domaines tels que la protection de la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, le CFP, les sanctions et d'autres décisions pertinentes en matière de politique étrangère, des réformes institutionnelles concernant la taille et le fonctionnement efficaces des principales institutions de l'Union doivent être envisagées, notamment en ce qui concerne la composition de la Commission, la taille du Parlement et le système de présidence tournante du Conseil; souligne que toutes ces réformes doivent renforcer l'engagement et la

participation des citoyens;

Or. en

Amendement 189
Kinga Gál, Jaroslav Bžoch, Viktória Ferenc, András László, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que les propositions récentes visant à abolir l'unanimité dans la prise de décision relative à l'élargissement constituent une rupture profonde avec le cadre juridique établi et le caractère intergouvernemental traditionnel de ce domaine politique, clairement consacré par les traités; réaffirme que l'unanimité a toujours constitué une garantie fondamentale assurant la souveraineté, les intérêts légitimes et l'égalité de tous les États membres dans les décisions d'importance stratégique, et met donc en garde contre toute tentative d'éroder ce principe;

Or. en

Amendement 190
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***estime qu'une révision*** des politiques sectorielles de l'Union ***est nécessaire pour évaluer comment accueillir les*** nouveaux États membres ***et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie***;	13. ***souligne que l'Union doit avant tout garantir la pleine et effective mise en œuvre*** des politiques sectorielles ***existantes*** de l'Union ***et que l'adhésion de*** nouveaux États membres ***ne peut ni se substituer à ces politiques ni en modifier le noyau; exprime des réserves à l'égard de***

révisions généralisées des politiques sectorielles au prétexte de l'élargissement; estime que la protection du bon fonctionnement de l'Union exige des règles stables plutôt que des ajustements constants fondés sur les candidatures existantes ou futures;

Or. el

Amendement 191
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer comment accueillir les nouveaux États membres et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie;	13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer comment accueillir les nouveaux États membres et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie; ***souligne que la politique de cohésion et la politique agricole commune jouent un rôle central dans la promotion de la convergence entre les États membres de l'Union et doivent être préservées lors de la conception des cadres financiers d'une Union européenne élargie;***

Or. en

Amendement 192
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime ***qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer comment accueillir les nouveaux*** États membres ***et***	13. estime ***que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour accroître l'acceptabilité des futures étapes d'élargissement par l'opinion***

garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie;	***publique des*** États membres ***de l'Union, en répondant aux préoccupations légitimes des citoyens et en trouvant des solutions appropriées aux défis créés par l'adhésion de nouveaux pays sur les grandes politiques européennes, telles que la politique de cohésion ou la politique agricole commune, qui sont des priorités stratégiques de l'Union***;

Or. en

Amendement 193
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer comment accueillir les nouveaux États membres et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie;	13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer comment accueillir les nouveaux États membres et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie; ***salue les futurs examens politiques préalables à l'élargissement, qui constituent une étape essentielle dans la préparation de l'Union à l'accueil de nouveaux membres;***

Or. en

Amendement 194
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime ***qu'une*** révision des politiques sectorielles ***de l'Union est nécessaire pour évaluer comment accueillir*** les nouveaux États membres ***et***	13. estime ***que la*** révision des politiques sectorielles ***doit inclure une évaluation des risques économiques afin de garantir que*** les nouveaux États

garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie;	membres ***n'affaiblissent pas la stabilité financière de l'Union et ne deviennent pas des bénéficiaires nets permanents du budget de l'Union***;

Or. en

Amendement 195
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire ***pour évaluer comment accueillir les nouveaux États membres*** et garantir ***le fonctionnement efficace d'une*** Union élargie;	13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire ***en vue de préparer l'Union à l'élargissement*** et ***de*** garantir ***qu'une*** Union élargie ***continuera de fonctionner de manière aussi efficace***;

Or. en

Amendement 196
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer ***comment accueillir les*** nouveaux États membres et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie;	13. estime qu'une révision des politiques sectorielles de l'Union est nécessaire pour évaluer ***s'il convient d'accueillir des*** nouveaux États membres***, le cas échéant selon quelles modalités,*** et garantir le fonctionnement efficace d'une Union élargie;

Or. en

Amendement 197

Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. signale que l'élargissement exige des réformes financières pour relever les défis liés notamment à la cohésion et aux politiques agricoles, ainsi que pour garantir la capacité continue du budget de l'Union à mettre en œuvre les programmes existants et les priorités politiques; souligne qu'il importe de prendre en compte l'adhésion de nouveaux membres lors de l'élaboration du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034;

Or. en

Amendement 198
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union, telles que le marché unique, pour les pays ***candidats*** qui ***réalisent*** des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union***; souligne*** que, si l'intégration progressive ***des*** pays ***candidats*** peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union, elle ne peut remplacer l'adhésion à part entière à l'Union;	14. reconnaît ***que les outils d'intégration progressive sont importants pour parvenir à une convergence économique et sociale suffisante et substantielle entre l'Union et les pays candidats avant leur adhésion, afin d'éviter des conséquences négatives pour les deux parties par la suite; souligne à cet égard*** l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union, telles que le marché unique, pour les pays qui ***ont déjà réalisé*** des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union ***de manière fondée sur le mérite et réversible; invite la Commission à évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne***

la mise en œuvre des plans et mécanismes de croissance pertinents et à se concentrer sur les mesures d'intégration régionale dans le contexte des marchés régionaux communs; rappelle que, si l'intégration progressive ***entre l'Union et les*** pays peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union, elle ne peut remplacer l'adhésion à part entière à l'Union; ***souligne qu'il convient de prévoir des garanties adéquates pour veiller à l'intégrité du marché unique, afin d'assurer des conditions de concurrence équitables entre les pays candidats, mais aussi entre ces derniers et les États membres;***

Or. en

Amendement 199
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union, telles que le marché unique, pour les pays candidats qui réalisent des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union; souligne que, si l'intégration progressive des pays candidats peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union, elle ne peut remplacer l'adhésion à part entière à l'Union;	14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union, telles que le marché unique, pour les pays candidats qui réalisent des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union***, tout en préservant pleinement l'intégrité du marché intérieur de l'Union et des conditions de concurrence équitables***; souligne que, si l'intégration progressive des pays candidats peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union, elle ne peut remplacer l'adhésion à part entière à l'Union;

Or. en

Amendement 200
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union, telles que le marché unique, pour les pays candidats qui réalisent des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union; souligne que, si l'intégration progressive des pays candidats peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union, elle ne peut remplacer l'adhésion à part entière à l'Union;	14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union, telles que le marché unique, ***y compris le marché unique numérique,*** pour les pays candidats qui réalisent des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union; souligne que, si l'intégration progressive des pays candidats peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union, elle ne peut remplacer l'adhésion à part entière à l'Union;

Or. en

Amendement 201
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union***, telles que le marché unique,*** pour les pays candidats qui réalisent des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union; souligne que***, si*** l'intégration progressive des pays candidats peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à l'Union***, elle ne peut***	14. reconnaît l'importance d'une large application de l'intégration progressive dans les politiques communes de l'Union pour les pays candidats qui réalisent ***en parallèle*** des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union; souligne que l'intégration progressive des pays candidats peut les aider à mettre en œuvre l'acquis de l'Union***, à les ancrer fermement dans cette dernière*** et, partant, à faciliter la transition vers l'adhésion à

remplacer l'adhésion à part entière à l'Union;	l'Union;

Or. en

Amendement 202
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. met en avant que la sécurité des Balkans occidentaux et de la Bosnie-Herzégovine influe directement sur la stabilité du continent tout entier; souligne qu'il est important d'inclure davantage la Bosnie-Herzégovine et d'autres pays des Balkans occidentaux dans les initiatives de l'Union en matière de défense, ainsi que de renforcer la coopération industrielle dans le domaine de la défense avec la région; attire en outre l'attention sur le fait qu'il faut approfondir la coopération entre l'Union et la région en matière de protection de l'espace aérien et de résilience des infrastructures critiques; invite l'Union à tirer parti de l'expertise des pays des Balkans occidentaux dans l'industrie de la défense en acquérant des équipements militaires auprès de ces pays; souligne qu'une telle approche est nécessaire, car un manque de coopération avec l'industrie de la défense des Balkans occidentaux pourrait renforcer l'influence d'autres puissances mondiales dans la région;

Or. en

Amendement 203
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à élargir l'approche d'intégration progressive en y intégrant des objectifs plus ambitieux, notamment la possibilité de dispositifs sur mesure pour l'adoption de l'euro, comme c'est déjà le cas au Monténégro et au Kosovo;

Or. en

Amendement 204
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande que les pays partenaires des Balkans occidentaux soient progressivement associés aux projets de coopération structurée permanente (CSP) et aux initiatives de l'Union en matière de défense au moyen de formations, d'exercices et d'échanges d'informations conjoints; souligne qu'une coopération et une interopérabilité accrues avec ces partenaires contribueraient au renforcement des capacités et de la résilience de l'Europe; fait ressortir que ce processus leur permettrait d'avancer sur la voie de l'intégration euro-atlantique et renforcerait la stabilité de la région;

Or. en

Amendement 205
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 206
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement;	15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement; ***réaffirme toutefois qu'une telle participation ne saurait se substituer à l'adhésion pleine et entière; rappelle que tout pays candidat ou candidat potentiel doit jouir des pleins droits accordés aux États membres une fois le processus d'adhésion achevé;***

Or. en

Amendement 207
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement ***soit*** soutenu par une participation ***précoce*** des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple ***grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le*** Parlement;	15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement ***pourrait être*** soutenu par une participation des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union ***avant même leur adhésion***, par exemple ***par le biais d'invitations à participer à des réunions informelles du Parlement et du Conseil de l'Union, sur une base ponctuelle et à condition de consulter au préalable, respectivement, les membres du*** Parlement ***ou les États membres***;

Or. en

Amendement 208
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement;	15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement ***ne*** soit ***pas*** soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement***, au motif que cela risquerait de normaliser l'adhésion avant que les critères ne soient pleinement remplis***;

Or. en

Amendement 209
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement;	15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, notamment le Parlement ***et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne***;

Or. en

Amendement 210
Stanislav Stoyanov

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, ***notamment le Parlement***;	15. suggère à nouveau que le processus d'élargissement soit soutenu par une participation précoce des pays candidats au fonctionnement des institutions de l'Union, par exemple grâce au statut d'observateur et dans les organes et institutions concernés, ***à l'exclusion des organes législatifs***;

Or. en

Amendement 211
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. appelle à nouveau à renforcer de toute urgence la protection de l'état de droit au sein de l'Union, un enjeu tout

aussi crucial aujourd'hui que dans l'optique d'une Union élargie, notamment par:

- un renforcement significatif de la conditionnalité budgétaire, qui doit devenir un instrument de sanction des violations du droit et des valeurs européennes consacrées par l'article 2 du traité UE;

- l'extension du champ d'application de la conditionnalité budgétaire à d'autres comportements préjudiciables à la saine gestion des finances publiques de l'Union;

- l'intégration d'une conditionnalité effective relative à l'état de droit dans tous les futurs fonds européens;

- l'amélioration de l'efficacité de l'article 7 du traité UE et de ses procédures, y compris l'obligation pour le Conseil d'agir et les sanctions automatiques, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) faisant office d'arbitre final;

Or. en

Amendement 212
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne qu'il convient de proposer aux pays candidats des possibilités d'intégration progressive, selon une approche fondée sur le mérite et la conditionnalité; insiste sur le fait qu'il est essentiel de garantir la réversibilité de l'intégration progressive dans le cas où un pays candidat manquerait à ses engagements;

Or. en

Amendement 213
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne l'importance de sensibiliser le public européen à l'élargissement de l'Union et au rôle clé qu'il jouera dans la pérennisation de l'intégration européenne; insiste sur le caractère déterminant d'une stratégie de communication claire et transparente pour la réussite du processus d'élargissement;

Or. en

Amendement 214
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que les futurs États membres devraient avoir les mêmes droits et obligations que les États membres actuels et s'oppose fermement à la création de différentes catégories de membres; souligne que le processus d'élargissement devrait servir de catalyseur pour les réformes et que les garanties de l'état de droit devraient s'appliquer à tous les États membres;

Or. en

Amendement 215
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne ***qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait également établir des calendriers clairs et prévisibles pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime*** que l'élargissement de l'Union ***devrait avoir lieu dès*** que toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidat concernés;	16. souligne que l'élargissement de l'Union ***n'est envisageable*** que ***lorsque*** toutes les conditions d'adhésion sont***, sans exception,*** remplies dans les pays candidat concernés;

Or. en

Amendement 216
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait également établir des calendriers clairs et prévisibles pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu dès que toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans ***les pays candidat concernés***;	16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait ***accroître la transparence à leur sujet afin de faciliter le contrôle public, et*** également établir des calendriers clairs et prévisibles pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu dès que toutes les

conditions d'adhésion sont remplies dans ***le pays candidat concerné***;

Or. en

Amendement 217
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait également établir des calendriers clairs ***et prévisibles*** pour l'adhésion ***des*** pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu dès que toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidat concernés;	16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait également établir des calendriers clairs pour ***la mise en œuvre des réformes liées à l'adhésion par les*** pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu dès que toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidats concernés***, à la suite d'une décision unanime du Conseil***;

Or. en

Amendement 218
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait ***également*** établir des calendriers clairs et prévisibles	16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait ***renforcer la transparence du processus et*** établir des

pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu dès que toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidat concernés;	calendriers clairs et prévisibles pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu dès que toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidat concernés;

Or. en

Amendement 219
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait également établir des calendriers clairs et prévisibles pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu ***dès que*** toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidat concernés;	16. souligne qu'en plus de fixer des objectifs de réforme individuels, des feuilles de route et des calendriers intermédiaires pour chaque pays en voie d'adhésion, l'Union devrait également établir des calendriers clairs et prévisibles pour l'adhésion des pays candidats les plus avancés sur la voie de leur adhésion afin d'éviter de perdre de la dynamique et de la crédibilité; estime que l'élargissement de l'Union devrait avoir lieu ***lorsque et uniquement si*** toutes les conditions d'adhésion sont remplies dans les pays candidat concernés;

Or. en

Amendement 220
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite de l'engagement continu

de l'Albanie en faveur des réformes orientées vers l'adhésion à Union et de l'ouverture de tous les chapitres de négociation en seulement 13 mois; insiste sur l'importance d'un débat politique inclusif et du respect du rôle de l'opposition politique en tant que composante essentielle d'une démocratie qui fonctionne bien; insiste sur la nécessité de renforcer la transparence, l'obligation de rendre des comptes et le principe d'inclusion du processus d'adhésion, ainsi que sa dimension parlementaire; invite l'Albanie à renforcer davantage l'indépendance du pouvoir judiciaire, à assurer la mise en œuvre effective de la législation sur la liberté des médias et à intensifier la lutte contre la corruption; se félicite de l'adoption de la législation d'application relative aux droits des minorités, notamment en matière d'autodétermination et d'usage des langues minoritaires au niveau local, et souligne la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et effective de la législation primaire et d'application;

Or. en

Amendement 221
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que les réformes essentielles touchant au fonctionnement et à l'indépendance des institutions ne doivent être ni précipitées ni instrumentalisées politiquement, en particulier dans les pays candidats dotés de systèmes constitutionnels complexes; souligne que l'accélération des

procédures, ou les pressions exercées pour respecter les échéances politiques, ne doivent pas nuire à la qualité juridique ni à l'intégrité institutionnelle des réformes;

Or. en

Amendement 222
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. juge inacceptable que la Turquie continue de bénéficier des fonds de l'instrument d'aide à la préadhésion IAP III; demande le retrait de la Turquie de la liste des pays candidats et la suppression de l'aide de préadhésion; rappelle qu'au cours de la période 2021-2023 par exemple, l'Union a alloué plus de 751 millions d'euros à la Turquie au titre de l'instrument d'aide de préadhésion;

Or. fi

Amendement 223
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. se félicite du statut de candidat de la Bosnie-Herzégovine et des progrès accomplis dernièrement en ce sens, et notamment de l'adoption du programme de réformes dans le cadre du plan de croissance de l'Union pour les Balkans occidentaux; exprime sa profonde

préoccupation face aux discours sécessionnistes et à l'obstructionnisme qui compromettent l'ordre constitutionnel du pays et son parcours européen; appelle à un engagement politique renouvelé pour lancer efficacement les négociations d'adhésion, faire progresser les réformes liées à l'Union, garantir le plein alignement sur la PESC et renforcer les institutions étatiques fonctionnelles et efficaces; exhorte les autorités à garantir une concurrence loyale et à préserver l'intégrité du processus électoral en vue des élections générales d'octobre 2026;

Or. en

Amendement 224
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. reconnaît les progrès du Kosovo en matière de renforcement des institutions démocratiques et d'alignement sur l'acquis communautaire; réitère son appel aux États membres au sein du Conseil pour qu'ils chargent la Commission de présenter son questionnaire et de soumettre un avis sur le bien-fondé de la demande d'adhésion du pays; regrette la crise politique persistante au Kosovo et la paralysie institutionnelle consécutive aux élections de 2025; exhorte tous les acteurs politiques à s'engager de manière constructive pour rétablir le fonctionnement des institutions; réaffirme l'importance d'un engagement constructif dans le dialogue facilité par l'Union avec la Serbie et exhorte les deux parties à mettre pleinement en œuvre tous les accords antérieurs; demande la levée immédiate des mesures prises par l'Union

à l'encontre du Kosovo, qui ne se justifient plus étant donné que toutes les conditions requises ont été remplies et qu'elles entravent la reprise du dialogue de bonne foi entre Belgrade et Pristina; constate que certaines communautés minoritaires historiques ne bénéficient toujours pas d'une reconnaissance et d'une protection officielles; invite le Kosovo à veiller à ce que leurs droits soient pleinement reconnus par la loi et inscrits dans la Constitution;

Or. en

Amendement 225
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. condamne le grave recul démocratique observé en Géorgie, notamment la répression menée par le parti Rêve géorgien contre les voix critiques, les opposants politiques, les médias et la société civile, ainsi que son abandon de la voie de l'adhésion à l'Union; réaffirme sa pleine solidarité avec le peuple géorgien et ses aspirations européennes légitimes, exprimées par des manifestations de masse malgré la répression; souligne que l'intégration de la Géorgie à l'Union est de facto suspendue en raison de la détérioration démocratique continue, des élections législatives truquées de 2024, de la mainmise sur les institutions étatiques et de l'adoption d'une législation incompatible avec les valeurs de l'Union; souligne qu'il ne reconnaît pas les autorités autoproclamées mises en place à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024; invite à cet égard la Commission à réexaminer la mise en

œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie à la lumière des violations flagrantes des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales; constate que la Géorgie, sous le gouvernement actuel, évolue dans une direction qui la met en danger de devenir un État vassal de la Russie comme la Biélorussie;

Or. en

Amendement 226
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. salue l'engagement politique ferme de la Moldavie en faveur de l'intégration européenne et les progrès accomplis dans les réformes judiciaires, administratives et anticorruption, malgré les pressions constantes de la Russie; se félicite que les récentes élections législatives aient une nouvelle fois confirmé l'orientation européenne claire du pays et le soutien de l'opinion publique à son programme de réformes; encourage la Moldavie à renforcer davantage la résilience institutionnelle, la protection des minorités et la sécurité énergétique; souligne, dans ce contexte, l'importance de préserver les droits des minorités en matière d'usage des langues dans l'éducation, l'administration publique et la gouvernance locale; souligne que la réforme en cours de la gouvernance régionale doit être menée de manière transparente et inclusive, en tenant compte de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et des recommandations pertinentes de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, afin d'éviter de créer des

déséquilibres politiques ou d'affaiblir la représentation des minorités;

Or. en

Amendement 227
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 septies. reconnaît que le Monténégro est le pays pour lequel les négociations sont les plus abouties et salue les récentes mesures visant à stabiliser le contexte politique et à relancer les réformes liées à l'Union; appelle à la poursuite des progrès en matière d'état de droit, de réforme judiciaire et de lutte contre la criminalité organisée; condamne les tentatives par la Russie et les pays voisins d'exploiter les tensions ethniques au Monténégro afin d'alimenter les conflits et de diviser les communautés; se félicite du retrait par le Monténégro de la loi sur les agents étrangers et exhorte le pays à veiller à ce que toutes ses politiques et législations soient pleinement conformes à l'acquis communautaire et aux normes internationales;

Or. en

Amendement 228
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 octies. réaffirme son soutien à la

perspective européenne de la Macédoine du Nord; invite le gouvernement de la Macédoine du Nord à remplir ses obligations découlant du cadre de négociation avec l'Union et des conclusions de la réunion du Conseil européen du 18 juillet 2022, notamment en mettant en œuvre de bonne foi et avec des résultats tangibles l'accord de Prespa avec la Grèce et le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération avec la Bulgarie ainsi que ses protocoles afin d'engager la phase suivante du processus; invite la Macédoine du Nord à poursuivre ses efforts pour renforcer davantage les droits fondamentaux, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités ou à des communautés, le suivi actif et la poursuite judiciaire des crimes de haine et la lutte contre les discours haineux dans la vie publique;

Or. en

Amendement 229
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 nonies. exprime sa préoccupation face à l'alignement limité de la Serbie sur la PESC, au recul démocratique et au déclin de la liberté des médias; souligne que les progrès dans les négociations d'adhésion dépendent d'un alignement substantiel sur la PESC et d'un engagement constructif dans le dialogue avec le Kosovo; demande l'ouverture d'une procédure judiciaire complète et transparente sur l'effondrement de l'auvent de la gare de Novi Sad le 1er novembre 2024, afin de garantir que les responsables rendent des comptes; condamne la violence, l'intimidation et la

répression policière à l'encontre des manifestants lors des manifestations étudiantes antigouvernementales qui ont suivi la tragédie dans le pays; s'inquiète vivement des problèmes systémiques mis en lumière par les manifestants, notamment des menaces qui pèsent sur les libertés civiles et l'érosion de la séparation des pouvoirs; constate que les manifestants réclament la transparence, la responsabilité et de véritables réformes démocratiques, notamment des élections anticipées libres et équitables; se déclare préoccupé par les tentatives de la Serbie d'établir une sphère d'influence à travers le discours nationaliste du «monde serbe», similaire au concept du «monde russe», qui porte atteinte à la souveraineté et à la stabilité des pays voisins; exhorte les autorités serbes à cesser toute rhétorique et toute action susceptibles de semer la division ou l'hostilité envers les minorités et les pays voisins, un tel comportement étant incompatible avec les valeurs de l'Union et les engagements de la Serbie en vue de son adhésion; souligne que la Serbie doit garantir la pleine protection des droits des minorités, notamment en matière d'égalité d'accès à l'éducation, d'usage de la langue, d'expression culturelle et de représentation politique, conformément aux normes européennes, et prévenir toute forme de pression, d'intimidation ou d'assimilation, des progrès crédibles dans ces domaines étant essentiels sur la voie de l'adhésion de la Serbie à l'Union;

Or. en

Amendement 230
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 decies. reconnaît l'importance stratégique de la Turquie en tant que membre de l'OTAN et le rôle qu'elle joue dans la stabilité, la coopération et la connectivité régionales; encourage la poursuite des progrès dans le cadre de projets d'infrastructures stratégiques tels que l'autoroute de la mer Noire; se félicite des progrès accomplis dans les relations avec l'Arménie et appelle à l'ouverture de la frontière entre les deux pays; se félicite du désarmement du PKK, entamé en juillet dernier, et prend note des efforts en cours au titre de l'initiative de paix renouvelée pour une Turquie sans terrorisme; exprime sa préoccupation face au recul démocratique dans le pays, qui se manifeste notamment par des violations persistantes des droits de l'homme et des pressions politiques exercées sur l'opposition et la société civile, comme l'illustre l'affaire du maire d'Istanbul, M. Ekrem İmamoğlu;

Or. en

Amendement 231
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 undecies. félicite l'Ukraine pour sa remarquable détermination à poursuivre les réformes dans un contexte extrêmement difficile, marqué par la guerre d'agression menée par la Russie; prend note des efforts déployés par l'administration américaine pour mettre fin à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; souligne qu'une stratégie pour une paix juste et durable en Ukraine doit être fondée sur le droit

international, préserver et rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et être acceptable pour l'Ukraine et son peuple; souligne qu'un accord de paix ne saurait imposer aucune limitation quant à la capacité de l'Ukraine à défendre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale et, de fait, l'exposer à de futures attaques; souligne qu'un tel accord doit offrir des garanties de sécurité crédibles à l'Ukraine; réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté, à la sécurité et à l'avenir de l'Ukraine au sein de l'Union; prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine; demande que tous les actifs de l'État russe, des autorités locales russes, des entreprises publiques russes et des personnes physiques soient inscrits sur la liste des sanctions de l'Union et utilisés pour indemniser l'Ukraine des dommages causés par cette guerre;

Or. en

Amendement 232
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 duodecies. se félicite des récentes démarches entreprises par l'Arménie en vue de sa candidature formelle à l'adhésion à l'Union et prend acte de l'engagement politique clair exprimé par les autorités arméniennes en faveur d'une

	démarche européenne; se tient prêt à soutenir l'Arménie dans cette entreprise et encourage la poursuite de réformes globales en matière de démocratie, d'état de droit, d'indépendance de la justice et de lutte contre la corruption; salue l'alignement croissant de l'Arménie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, ses efforts pour renforcer la résilience et diversifier ses partenariats stratégiques, ainsi que pour normaliser ses relations avec la Turquie et instaurer une paix durable avec l'Azerbaïdjan;

Or. en

Amendement 233
Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. considère que l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des deux parties;	***supprimé***

Or. en

Amendement 234
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***considère que*** l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie***, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des deux parties***;	17. ***regrette le maintien de l'allocation de*** l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie***, car de tels mécanismes risquent d'encourager la dépendance financière plutôt qu'une véritable réforme et font peser un fardeau injustifiable sur les contribuables de l'Union***;

Or. en

Amendement 235
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. considère que l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des	17. considère que l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des

deux parties;	deux parties; ***souligne qu'il convient d'adapter les modalités de mise en œuvre de l'IAP afin de faciliter le processus de préparation et d'apprentissage nécessaire à l'utilisation des fonds structurels;***

Or. en

Amendement 236
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. considère que l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des deux parties;	17. considère que l'aide financière de préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des deux parties***, et demande à ce que le Parlement soit constamment informé à ce sujet***;

Or. en

Amendement 237
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. considère que l'aide financière de	17. considère que l'aide financière de

préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des deux parties;	préadhésion, y compris les facilités en faveur des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie, est essentielle pour garantir que les pays concernés par l'élargissement reçoivent un soutien financier structuré en faveur de la transformation institutionnelle et économique; souligne que toute aide financière de l'Union doit respecter et maintenir la conditionnalité de l'aide de préadhésion, y compris en ce qui concerne l'état de droit ***et la lutte contre la corruption***, afin de préserver les intérêts financiers de l'Union et des citoyens des deux parties;
	Or. en

Amendement 238
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. appelle à un financement de préadhésion adéquat et à un nouveau cadre financier pluriannuel flexible, adapté à l'élargissement prévu de l'Union pendant sa mise en œuvre; demande en outre à la Commission d'améliorer la cohérence, l'efficacité, la visibilité et la transparence de l'aide de préadhésion, en tenant clairement compte des priorités dans les domaine fondamentaux; invite la Commission à appliquer de manière cohérente une conditionnalité ciblée fondée sur des critères de progrès clairs, récompensant les réformes et sanctionnant la régression ou l'absence persistante de progrès;
	Or. en

Amendement 239
Dan Barna, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande une répartition claire et une affectation spécifique des fonds de préadhésion dans le cadre du pilier «Europe dans le monde» du prochain cadre financier pluriannuel (CFP); souligne que, selon les estimations de la Commission européenne et les rapports sur les progrès réalisés, certains pays candidats sont susceptibles d'adhérer à l'Union au cours du prochain CFP et demande que des crédits soient alloués aux nouveaux États membres dans le prochain budget pluriannuel de l'Union;

Or. en

Amendement 240
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. appelle à un renforcement du contrôle et à une participation effective des organisations de la société civile à toutes les étapes de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, y compris lors de la conception des mesures de réforme, de la mise en œuvre des projets et du suivi des résultats; souligne que la participation de la société civile est essentielle pour garantir la transparence, prévenir le détournement de fonds et garantir la responsabilité publique des

gouvernements bénéficiaires;

Or. en

Amendement 241
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne le principe selon lequel, les pays candidats à l'adhésion à l'Union doivent fondamentalement démontrer par leurs propres moyens leur capacité à adhérer à l'Union et que les progrès ne doivent pas se fonder sur le soutien financier de l'Union ni en dépendre;

Or. fi

Amendement 242
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. demande le rétablissement de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) pour le CFP 2028-2034; insiste sur le fait que les fonds doivent soutenir directement l'état de droit, la réforme de l'administration publique, la cohésion sociale et territoriale, ainsi que le renforcement des acteurs locaux de la société civile et des médias indépendants;

Or. en

Amendement 243

Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile;	***supprimé***

Or. en

Amendement 244
Geadis Geadis, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile;	18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile; ***attire toutefois l'attention sur le fait que la participation à des projets d'importance stratégique suppose le plein respect du droit international, des principes de bon voisinage et de la souveraineté de tous les États membres, et que tout écart par rapport à ces principes exclut toute possibilité de participation;***

Or. el

Amendement 245
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile;	18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile; ***insiste sur l'importance d'étendre le régime «itinérance aux tarifs nationaux» aux pays candidats à l'élargissement, afin de renforcer la connectivité, les contacts entre les populations et les avantages pratiques de l'intégration européenne;***

Or. en

Amendement 246
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile;	18. souligne qu'il importe d'inclure les pays candidats dans les projets actuels et futurs de l'Union en matière de connectivité, de transport, d'infrastructures énergétiques***, de transition écologique, de sécurité numérique, de résilience*** et de mobilité militaire de l'Union, afin de renforcer la sécurité de l'Europe dans un environnement géopolitique difficile;

Or. en

Amendement 247
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne l'importance stratégique de la région de la mer Noire pour la sécurité et la prospérité de l'ensemble du continent européen; ajoute qu'il convient de renforcer la connectivité entre l'Ukraine, la Moldavie, la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie en matière d'infrastructures de transport, d'énergie et numériques, afin de consolider la résilience régionale, de diversifier les chaînes d'approvisionnement et de sécuriser des routes commerciales alternatives; rappelle qu'une coopération renforcée dans la région de la mer Noire est indispensable pour garantir l'efficacité des corridors de solidarité, soutenir les efforts de reconstruction en Ukraine, contribuer à la stabilité économique de la Moldavie et intégrer la région au sens large à l'architecture économique et de sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 248
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. observe qu'il importe de renforcer le rôle que jouent les pays candidats dans la sécurité et la défense européennes et soutient leur participation, fondée sur le mérite, à des instruments, programmes et projets de l'Union tels que la coopération structurée permanente (CSP),

l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE), le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) et le Fonds européen de la défense (FED), ainsi que leur statut d'observateur auprès de l'Agence européenne de défense; demande instamment leur inclusion dans les discussions et les engagements à fournir des garanties de sécurité à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 249
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se félicite des progrès accomplis en matière de réduction des frais d'itinérance entre l'Union et les Balkans occidentaux; invite la Commission à accélérer les efforts visant à étendre ces accords d'itinérance à tous les pays candidats à l'élargissement afin de permettre au plus vite une «itinérance aux tarifs nationaux» pour tous les pays candidats et candidats potentiels;

Or. en

Amendement 250
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. rappelle l'importance du plan de croissance pour les Balkans occidentaux dans la trajectoire de la région vers

l'intégration à l'Union; appelle à accorder une attention accrue aux investissements dans le capital humain afin de favoriser la compétitivité et l'innovation dans les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 251
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne l'importance stratégique des projets d'infrastructure dans le voisinage oriental de l'Union et dans les Balkans occidentaux pour renforcer l'autonomie géostratégique de l'Union et de l'OTAN; insiste sur l'importance des corridors de transport paneuropéens, notamment le corridor VIII, qui offre une liaison directe entre l'Adriatique et la mer Noire et constitue une voie logistique essentielle pour l'OTAN, et appelle à accélérer leur achèvement et leur pleine mise en service; souligne à cet égard l'importance d'étendre le corridor IX du RTE-T (mer Baltique-Mer Noire-Mer Égée) afin d'y inclure l'itinéraire Chișinău-Constanța-Varna-Bourgas; se félicite et encourage la réalisation rapide du corridor gazier vertical reliant Alexandroupolis à Odessa afin de renforcer la sécurité énergétique et de diversifier les approvisionnements en gaz en Europe centrale et du Sud-Est;

Or. en

Amendement 252
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne l'importance stratégique de la Géorgie en tant que maillon essentiel du corridor médian, reliant l'Europe à l'Asie centrale et orientale par une route de transit sûre, fiable et axée sur la diversification; souligne que le renforcement de la connectivité géorgienne dans les domaines des transports, du numérique et de l'énergie est indispensable pour réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des voies vulnérables et renforcer la résilience économique de l'Union; rappelle que le corridor médian ne peut atteindre son plein potentiel sans une Géorgie stable, réformatrice et liée à l'Union, et appelle donc à un engagement politique approfondi, à des investissements ciblés et à une intégration accélérée de la Géorgie aux initiatives de l'Union en matière de connectivité, de transport et d'énergie;

Or. en

Amendement 253
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. se félicite des résultats concrets pour les citoyens de l'intégration progressive, et notamment de l'extension de la zone «itinérance aux tarifs nationaux» de l'Union et de l'espace unique de paiement en euros (SEPA);

Or. en

Amendement 254
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. souligne que le résultat le plus gratifiant et le mieux accueilli de l'intégration progressive est la libéralisation des visas; soutient les nouvelles règles qui permettraient de suspendre la libéralisation des visas pour les ressortissants des pays candidats à l'élargissement responsables de reculs démocratiques et de graves violations des droits de l'homme, notamment pour des faits de persécution et de violence à l'encontre de manifestants pacifiques, de la société civile, de journalistes et de personnalités politiques de l'opposition;

Or. en

Amendement 255
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. souligne l'importance stratégique d'approfondir la coopération en matière de défense entre l'Union et tous les pays candidats à l'adhésion; insiste sur le fait qu'une intégration plus étroite aux structures de sécurité et de défense de l'Union, notamment la participation aux missions de la PSDC, aux initiatives de mobilité militaire et au développement des capacités de défense, renforce la sécurité collective et la résilience face aux menaces hybrides

extérieures;

Or. en

Amendement 256
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quinquies. insiste sur l'importance de continuer à aider les pays candidats à l'élargissement à respecter l'égalité des sexes et à éliminer la discrimination, la violence fondée sur le genre et la violence domestique;

Or. en

Amendement 257
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 sexies. souligne qu'il importe de donner les moyens aux pays candidats à l'adhésion d'assurer la protection des droits de l'enfant et de garantir l'accès à une éducation de qualité pour les enfants et les jeunes, ainsi que d'apporter des solutions concrètes au chômage des jeunes;

Or. en

Amendement 258
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 septies. souligne qu'il convient de renforcer et de mieux harmoniser le financement de la mise en œuvre des mesures environnementales, climatiques et de protection animale, ainsi que le soutien au renforcement des capacités des pays candidats; note que, compte tenu de leur nature transversale et de leur coût élevé, ces mesures sont essentielles au développement durable, à l'alignement sur le pacte vert pour l'Europe et la législation relative à la protection animale, ainsi qu'à l'intégration au marché intérieur;

Or. en

Amendement 259
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays	***supprimé***

candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;

Or. en

Amendement 260
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure ***et*** fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;	19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure***,*** fondées sur des faits***, lucides et orientées vers les résultats,*** plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales; ***souligne que cette préparation ne doit pas se limiter aux pays candidats, mais également être menée au sein des États membres par le***

biais d'un engagement accru de la population, d'une participation active de la société civile et de contacts directs entre les citoyens des pays candidats et ceux de l'Union tout au long du processus d'adhésion; insiste sur le fait que, les États-Unis ayant cessé leur soutien aux médias indépendants et à la société civile dans les pays candidats, l'Union a tout intérêt à intervenir massivement et rapidement;

Or. en

Amendement 261
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;	19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; ***invite la haute représentante/vice-présidente à proposer une stratégie de communication cohérente et stratégique qui mette en valeur les avantages de l'action extérieure de l'Union et soutienne les objectifs européens, en particulier ceux qui concernent les pays candidats; souligne que cette stratégie devrait également renforcer la visibilité des projets financés par l'Union grâce à une signalisation claire incluant les mots «Union européenne» et le drapeau de l'Union, afin de contrer les tentatives d'acteurs***

malveillants de nuire aux initiatives de l'Union; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;

Or. en

Amendement 262
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont	19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; ***exhorte les institutions de l'Union à promouvoir des débats publics inclusifs sur l'élargissement, en associant le grand public, les travailleurs, les syndicats et les organisations de la société civile à un débat constructif et en leur proposant une participation effective au processus; souligne qu'il importe d'impliquer davantage les citoyens dans le processus d'élargissement, tant dans les États***

acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;	***membres de l'Union que dans les pays candidats à l'adhésion;*** souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;
	Or. en

Amendement 263
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***demande une nouvelle fois*** au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de ***renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les*** avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays ***visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques***; ***souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris***	19. ***rejette les appels lancés*** au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure ***en vue*** de ***les inciter à mener des campagnes de communication proactives ou stratégiques visant à promouvoir les*** avantages tangibles ***présumés*** de l'adhésion à l'Union dans les pays ***candidats***; ***souligne que les institutions de l'Union devraient s'abstenir de toute stratégie de communication destinée à orienter l'opinion publique en faveur de l'adhésion***;

lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;

Or. en

Amendement 264
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;	19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales; ***souligne que le soutien des citoyens sera déterminant dans les processus de ratification et que la communication doit donc faire appel à la fois à la raison et à l'émotion;***

Or. en

Amendement 265
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;	19. demande une nouvelle fois au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de renforcer les efforts de communication proactifs et stratégiques sur les avantages tangibles de l'adhésion à l'Union dans les pays visés par l'élargissement et au sein des États membres, en élaborant des stratégies de communication sur mesure et fondées sur des faits ***qui incluent la société civile et les médias locaux, ainsi que les bureaux d'Europe Direct,*** plutôt que de s'appuyer sur des campagnes de communication génériques; souligne, dans ce contexte, le rôle crucial des jeunes, étant donné que les mouvements de jeunesse se sont avérés à plusieurs reprises essentiels pour contribuer à l'activisme prodémocratique dans les pays candidats; demande en outre une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que le soutien et les investissements de l'Union dans les pays candidats soient pleinement visibles et connus du public, y compris lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales;

Or. en

Amendement 266
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

19 bis. souligne le rôle crucial des organisations de la société civile dans la promotion d'un discours public factuel sur l'intégration européenne, la lutte contre la désinformation et la facilitation d'un débat public éclairé; invite la Commission et les États membres à associer systématiquement les acteurs de la société civile aux efforts de communication stratégique relatifs à l'élargissement et aux réformes soutenues par l'Union;

Or. en

Amendement 267
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne le rôle clé des autorités et des dirigeants politiques des pays candidats à l'adhésion dans la mise en place d'une coopération interpartisane en vue des réformes d'adhésion à l'Union, dans le maintien d'un consensus intersociétal sur l'intégration européenne et dans la communication efficace et constante des avantages de l'adhésion aux citoyens;

Or. en

Amendement 268
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

19 ter. exhorte la Commission, y compris au plus haut niveau, à utiliser un langage plus clair et plus direct dans sa communication publique, en soulignant systématiquement les lacunes importantes, les manques de progrès et tout recul, notamment dans le domaine de l'état de droit, afin de tirer pleinement parti de la conditionnalité, de défendre les valeurs fondamentales de l'Union et d'éviter une perte de confiance parmi les forces pro-européennes et pro-démocratiques qui attendent une position ferme et transparente;

Or. en

Amendement 269
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les institutions de l'Union et les États membres à s'engager pleinement dans le renforcement des processus de réforme dans les pays candidats, notamment en renforçant leurs capacités administratives au moyen de programmes ciblés de renforcement des capacités; souligne le succès des projets de jumelage dans le transfert d'expertise sectorielle et insiste sur la nécessité de s'appuyer sur cette expérience positive;	20. invite les institutions de l'Union et les États membres à s'engager pleinement dans le renforcement des processus de réforme dans les pays candidats, notamment en renforçant leurs capacités administratives au moyen de programmes ciblés de renforcement des capacités; ***appelle à renforcer la coopération universitaire et académique entre l'Union et les pays candidats à l'élargissement en encourageant les formations axées sur les valeurs européennes et l'état de droit, la bonne gouvernance, l'administration publique et l'éradication de la corruption, et en créant un espace de formation conjointe pour les fonctionnaires des pays candidats à l'élargissement, y compris ceux qui relèvent des autorités locales et régionales;*** souligne le succès des projets de jumelage dans le transfert d'expertise sectorielle et insiste sur la nécessité de

s’appuyer sur cette expérience positive;

Or. en

Amendement 270
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les institutions de l’Union et les États membres à s’engager pleinement dans le renforcement des processus de réforme dans les pays candidats, notamment en renforçant leurs capacités administratives au moyen de programmes ciblés de renforcement des capacités; souligne le succès des projets de jumelage dans le transfert d’expertise sectorielle et insiste sur la nécessité de s’appuyer sur cette expérience positive;	20. invite les institutions de l’Union et les États membres à s’engager pleinement dans le renforcement des processus de réforme dans les pays candidats, notamment en renforçant leurs capacités administratives au moyen de programmes ciblés de renforcement des capacités; souligne le succès des projets de jumelage dans le transfert d’expertise sectorielle et insiste sur la nécessité de s’appuyer sur cette expérience positive***, notamment pour accroître l’appropriation du processus d’élargissement au sein des États membres***; ***souligne que les programmes de renforcement des capacités devraient également donner la priorité au renforcement des organisations indépendantes de la société civile et à la sauvegarde de leur espace opérationnel, reconnaissant leur rôle indispensable dans le contrôle démocratique du processus d’adhésion;***

Or. en

Amendement 271
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite les institutions de l'Union et les États membres à s'engager pleinement dans le renforcement des processus de réforme dans les pays candidats, notamment en renforçant leurs capacités administratives au moyen de programmes ciblés de renforcement des capacités; souligne le succès des projets de jumelage dans le transfert d'expertise sectorielle et insiste sur la nécessité de s'appuyer sur cette expérience positive;	20. invite les institutions de l'Union et les États membres à s'engager pleinement dans le renforcement des processus de réforme dans les pays candidats, notamment en renforçant leurs capacités administratives au moyen de programmes ciblés de renforcement des capacités; ***appelle à un soutien accru aux capacités et à l'indépendance des parlements, pierre angulaire du bon fonctionnement des démocraties;*** souligne le succès des projets de jumelage dans le transfert d'expertise sectorielle et insiste sur la nécessité de s'appuyer sur cette expérience positive***, notamment pour accroître l'appropriation du processus d'élargissement au sein des États membres***;

Or. en

Amendement 272
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. appelle à nouveau à l'établissement d'un cadre pour une coopération efficace entre le Parquet européen et les pays en voie d'adhésion; encourage les candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union à conclure rapidement des accords de travail bilatéraux avec le Parquet européen afin de faciliter une coopération étroite et les poursuites contre l'utilisation abusive des fonds de l'Union, y compris par le détachement d'officiers de liaison nationaux auprès du Parquet européen;

Or. en

Amendement 273
Liudas Mažylis

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que le processus d'adhésion ne doit pas se concentrer uniquement sur les institutions, mais aussi sur le renforcement de la résilience sociétale; invite la Commission à soutenir les programmes favorisant l'autonomie des communautés locales, des bénévoles et des initiatives citoyennes qui promeuvent la culture démocratique, les valeurs européennes et la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 274
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme sa volonté de renforcer un dialogue et une coopération réguliers et transparents avec les parlements nationaux des pays candidats et candidats potentiels, en tirant pleinement parti des outils et initiatives existants du Parlement en matière de soutien à la démocratie et en promouvant un contrôle parlementaire accru du processus d'adhésion à l'Union et des réformes connexes;	21. ***souligne l'importance de préserver la responsabilité démocratique et de renforcer la dimension parlementaire du processus d'adhésion;*** réaffirme sa volonté de renforcer un dialogue et une coopération réguliers et transparents avec les parlements nationaux des pays candidats et candidats potentiels, en tirant pleinement parti des outils et initiatives existants du Parlement en matière de soutien à la démocratie et en promouvant un contrôle parlementaire accru du processus d'adhésion à l'Union et des réformes connexes;

Or. en

Amendement 275
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme sa volonté de renforcer un dialogue et une coopération réguliers et transparents avec les parlements nationaux des pays candidats et candidats potentiels, en tirant pleinement parti des outils et initiatives existants du Parlement en matière de soutien à la démocratie et en promouvant un contrôle parlementaire accru du processus d'adhésion à l'Union et des réformes connexes;	21. réaffirme sa volonté de renforcer un dialogue et une coopération réguliers et transparents avec les parlements nationaux des pays candidats et candidats potentiels***, en s'appuyant sur les expériences positives et les formats réussis précédents,*** en tirant pleinement parti des outils et initiatives existants du Parlement en matière de soutien à la démocratie et en promouvant un contrôle parlementaire accru du processus d'adhésion à l'Union et des réformes connexes;

Or. en

Amendement 276
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne qu'il convient d'encourager les réformes électorales dans le but de garantir des processus électoraux libres, équitables et démocratiques incontestés dans tous les pays candidats et candidats potentiels et de renforcer le processus électoral en rapport avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Commission de Venise et les autres engagements, obligations et normes

internationaux, le pluralisme démocratique, la démocratie au sein des partis et l'adoption de cadres internes pour l'intégrité et la lutte contre la corruption au sein des partis politiques, la transparence du financement des partis et des médias, ainsi que l'indépendance et la liberté de la justice et des médias, en définissant ces critères comme conditions préalables au soutien financier et à tout nouveau progrès dans le processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 277
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. réaffirme la position du Parlement européen en ce qui concerne l'importance de l'ouverture et de la publication des archives historiques relatives à la guerre et au régime communiste; invite tous les pays candidats à l'adhésion à garantir un accès complet et transparent aux archives des anciennes structures de sécurité, des services de renseignement et de contre-espionnage des États communistes, y compris celles des anciens services secrets yougoslaves et soviétiques et des organismes de contre-espionnage militaire, le cas échéant, et à restituer les documents d'archives aux gouvernements concernés sur demande; souligne que le libre accès à ces archives est essentiel à la recherche de la vérité, à la réconciliation et au renforcement de la gouvernance démocratique;

Or. en

Amendement 278
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. encourage l'Union et les États membres à utiliser des instruments participatifs pour préparer l'élargissement, en invitant les citoyens, les parlementaires, les représentants des organisations de la société civile, les mouvements pour la jeunesse et les syndicats des pays candidats ainsi que leurs homologues de l'Union à échanger des points de vue, à accroître la compréhension mutuelle et à insuffler un sentiment d'appropriation avant l'adhésion formelle;

Or. en

Amendement 279
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. souligne qu'il importe de préserver et renforcer le dialogue constructif de l'Union avec les autorités de Serbie et du Kosovo en vue de parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant fondé sur la reconnaissance mutuelle entre les deux parties dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina, qui est essentiel pour que les deux pays puissent poursuivre leurs progressions respectives vers l'adhésion à l'Union et contribuera à la stabilité et à la prospérité régionales;

Or. en

Amendement 280
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. souligne qu'il importe de favoriser la pleine mise en œuvre des décisions de justice nationales et internationales et le respect des obligations internationales en matière de crimes de guerre et de personnes disparues, en s'attaquant à la glorification des criminels de guerre et au révisionnisme historique;

Or. en

Amendement 281
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation	22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation

de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger; se félicite de l’intention de la Commission d’étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d’adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger et les campagnes de désinformation;

de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger; ***demeure préoccupé par l’ingérence étrangère malveillante et les campagnes de désinformation menées par des acteurs étrangers en Bosnie-Herzégovine et demande que de nouvelles mesures soient prises pour les contrer; souligne que cette ingérence étrangère vise à semer la discorde, la violence, les tensions interethniques et à déstabiliser la Bosnie-Herzégovine; invite le SEAE et la délégation de l’Union européenne en Bosnie-Herzégovine à redoubler d’efforts pour promouvoir les avantages d’une intégration plus étroite et à investir dans des campagnes de communication pour lutter contre l’influence étrangère;*** se félicite de l’intention de la Commission d’étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d’adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger et les campagnes de désinformation;

Or. en

Amendement 282
Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d’agression contre l’Ukraine; souligne la nécessité d’un soutien continu et d’une coopération étroite avec tous les pays visés par l’élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l’Union;	22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie ***et d’autres acteurs*** depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d’agression contre l’Ukraine; ***note que les pays candidats et les voisins de l’Union ont été une cible centrale des activités russes de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger,***

souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

dont l'un des objectifs est de discréditer l'Union et de diminuer la valeur perçue de l'intégration européenne; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger***, tout en privilégiant une approche fondée sur les besoins, en s'appuyant sur les précédents exemples de coopération et en tirant les leçons de l'expérience acquise et de la résilience dont ont fait preuve plusieurs pays candidats pour contrer de telles opérations hybrides***; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

Or. en

Amendement 283
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine;	22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine;

souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

s'inquiète de l'influence croissante de la Chine dans la région et de ses conséquences à long terme sur la résilience démocratique, la sécurité économique et les intérêts européens; encourage un renforcement du soutien aux médias d'investigation indépendants, aux organismes de vérification des faits et aux organisations de la société civile œuvrant pour l'éducation aux médias, une approche sociétale globale étant essentielle pour lutter efficacement contre la désinformation, la manipulation et l'ingérence étrangères dans l'information; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

Or. en

Amendement 284
Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par***	22. souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats

la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

Or. en

Amendement 285
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de	22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de

l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;	l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation; ***invite la Commission et le SEAE à approfondir leur coopération avec les pays candidats à l'élargissement vulnérables en matière de résilience de l'information, de cybersécurité et de menaces hybrides; invite le SEAE et les délégations de l'Union dans les pays tiers à renforcer leurs capacités respectives de lutte contre la désinformation et la propagande liées à la PESC de l'Union;***
	Or. en

Amendement 286
Petras Auštrevičius, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation	22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; ***exhorte à appliquer les leçons tirées de la mission de partenariat de l'Union (EUPM) en Moldavie;*** souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer

de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;	l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;
	Or. en

Amendement 287
Dan Barna, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Marjan Šarec, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles que les activités de manipulation de	22. est préoccupé par les campagnes de désinformation à grande échelle et malveillantes menées en permanence par la Russie depuis de nombreuses années, qui ont augmenté en intensité depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une coopération étroite avec tous les pays visés par l'élargissement confrontés à une forte ingérence extérieure dans leur processus de convergence avec l'Union ***ainsi que dans les processus électoraux***; souligne qu'il importe d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des instruments de l'Union destinés à aider les pays candidats à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; se félicite de l'intention de la Commission d'étendre le bouclier européen de la démocratie proposé aux pays en voie d'adhésion, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux menaces telles

l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;	que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation;

Or. en

Amendement 288
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. constate avec inquiétude que la Russie a révisé sa stratégie de sécurité et de politique étrangère pour se présenter comme un défenseur mondial des «valeurs traditionnelles», et utilise cette représentation pour étendre son influence à l'étranger; souligne que l'Église orthodoxe russe a été de plus en plus instrumentalisée dans le cadre de cette stratégie, servant de vecteur de désinformation et de projection de puissance douce, en particulier dans les pays de l'ex-Union soviétique; souligne que ces pratiques visent à nuire à la démocratie, à la cohésion sociale et aux orientations pro-européennes; demande que la PESC et la politique d'élargissement intègrent des mesures spécifiques pour contrer cette influence, notamment une diplomatie confessionnelle, une communication stratégique et un soutien aux communautés religieuses victimes de l'oppression soviétique; souligne, à cet égard, qu'il importe de soutenir la métropole de Bessarabie en Moldavie et l'Église orthodoxe autocéphale d'Ukraine dans leur résistance aux structures religieuses contrôlées par Moscou, dans le cadre d'un effort plus large pour défendre la liberté de religion, la souveraineté nationale et l'intégration européenne;

prend acte de l'adoption de la loi permettant aux paroisses orthodoxes d'Ukraine de se désaffilier de la juridiction du Patriarcat de Moscou et de décider librement de leur nouvelle affiliation hiérarchique;

Or. en

Amendement 289
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. est préoccupé par l'engagement stratégique croissant de la Chine dans les Balkans occidentaux et le voisinage de l'Union, notamment à travers les investissements étatiques réalisés au titre de l'initiative «Une ceinture, une route», y compris dans les infrastructures critiques, les réseaux de transport ainsi que les secteurs extractifs et des matières premières; constate que cet engagement, combiné à l'acquisition d'infrastructures stratégiques, aux transferts de technologies, aux risques de cybersécurité, aux opérations d'influence et à d'autres tactiques hybrides, est susceptible de compromettre la sécurité et la souveraineté économique de l'Europe; souligne qu'il convient d'évaluer les risques liés à l'acquisition d'infrastructures critiques dans les Balkans occidentaux et dans d'autres pays candidats à l'élargissement; appelle à un engagement renforcé et plus visible de l'Union dans la région, notamment par le biais d'alternatives d'investissement crédibles, afin de contrer les dépendances économiques croissantes et de renforcer la présence stratégique de l'Union;

Or. en

Amendement 290
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. rappelle que les précédents cycles d'élargissement ont favorisé une croissance économique considérable, tant dans les nouveaux États membres que dans les anciens, grâce aux nouvelles opportunités commerciales et d'investissement engendrées; souligne que la libre circulation a permis d'améliorer les perspectives d'emploi et d'augmenter les salaires, tout en réduisant significativement le risque de pauvreté grâce aux transferts de fonds; souligne la capacité du processus d'élargissement à améliorer les conditions de vie des populations des pays candidats en renforçant la législation du travail, les normes sanitaires, la sécurité au travail, l'égalité des sexes, les services numériques, l'éducation et en luttant contre la discrimination;

Or. en

Amendement 291
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. estime qu'il est essentiel que l'Union prenne des mesures contre les problèmes persistants liés aux discours haineux, aux campagnes de diffamation, aux menaces et aux intimidations à l'encontre des journalistes et des médias,

et insiste sur l'investigation et la poursuite judiciaire de telles infractions, afin de créer un environnement sûr pour les journalistes, tout en s'attaquant aux problèmes de concentration des médias, de pressions politiques et économiques et de manque de transparence du financement et de la propriété des médias;

Or. en

Amendement 292
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. exprime sa préoccupation face à l'influence croissante de la Chine dans plusieurs pays candidats à l'élargissement, ainsi que face aux dépendances économiques et politiques résultant de ses programmes d'aide financière et de ses investissements considérables dans des secteurs clés tels que l'énergie, les télécommunications et les infrastructures; souligne la nécessité de renforcer la visibilité et l'engagement public de l'Union dans les pays candidats;

Or. en

Amendement 293
Thomas Waitz
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne qu'il n'y a pas de place dans l'Union ni dans les pays qui aspirent

à devenir des États membres pour des déclarations incendiaires, le déni des génocides ou la glorification des criminels de guerre d'un quelconque camp; ajoute que la seule manière de garantir une véritable réconciliation, essentielle pour le développement de sociétés prospères et une intégration réussie, est d'accepter le passé;

Or. en

Amendement 294
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne que le processus d'élargissement recèle un potentiel considérable de convergence dans plusieurs domaines clés, tels que l'économie, la protection de l'environnement et la sécurité, comme l'ont démontré les précédents cycles d'élargissement; se félicite des premiers effets de convergence induits par une perspective européenne; rappelle toutefois qu'un progrès continu ne pourra être assuré que par la mise en œuvre des quatre premiers chapitres de l'acquis de l'Union;

Or. en